

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le 14 décembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Joël BERNAUDEAU, Sabine BOUET, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Marie DUCROS, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Anne-Marie JAMBERT, Jacqueline KADRI, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Patricia MARTINS, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE.

Procuration : Madame Dominique QUENNEVAT à Monsieur Serge DEUILHE.

Absents : Madame Marion ROLLET, Monsieur Raymond VILLENEUVE.

Monsieur Serge DEUILHE s'est absenté pour des raisons personnelles à la délibération n°15 x 135.

Madame Jacqueline KADRI donne procuration à Madame Céline BRUNIERA à partir de la délibération n° 15 x 146.

Monsieur Gilbert LABORDE est élu secrétaire de séance.

VALIDATION DES PROCES VERBAUX DU 12 OCTOBRE ET 02 NOVEMBRE 2015

- Les Procès-Verbaux du 12 octobre et du 02 novembre 2015 sont approuvés à l'unanimité, sans observation.

DELIBERATIONS

15 x 124 - Finances Locales –Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2016

Monsieur le Maire : il y a une erreur sur le Budget Assainissement. Il ne peut pas y avoir le même chiffre sur le 23 et les dépenses totales d'investissement.

Monsieur Jean-Claude PONGE : les charges financières, ce sont les intérêts que doit la Commune sur les emprunts faits, est-ce que c'est cela ?

Monsieur le Maire : oui tout à fait.

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc cela représente un peu moins de 10 %, mais uniquement les intérêts, sur les impôts locaux que reviennent à la Commune. C'est cela ou je me trompe ?

Monsieur le Maire : quelle est la question plus précisément Monsieur PONGE ?

Monsieur Jean-Claude PONGE : je voulais savoir sur les 330 000 euros + derrière les 42 000 euros, combien représente le pourcentage par rapport aux impôts locaux ?

Monsieur le Maire : là on est dans le cadre du Budget Annexe Assainissement, dans les chiffres dont vous parlez.

Monsieur Jean-Claude PONGE : le Budget de la Commune c'est le Budget Assainissement ?

Monsieur le Maire : vous êtes revenu en arrière ?

Monsieur Jean-Claude PONGE : c'est de cela que je parle !

Monsieur le Maire : c'est bon j'ai retrouvé les 330 000 euros.

Monsieur Jean-Claude PONGE : j'ai l'impression que cela fait de l'ordre de 8 à 10 % des impôts locaux. Est-ce que je me trompe ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : à quelque chose près oui cela doit représenter cela.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je reconnais Monsieur BENNIS que vous êtes un homme honnête. Merci bien !

Monsieur Abdelhaq BENNIS : les chiffres sont plus honnêtes que moi, Monsieur PONGE.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : pour aller dans le sens de Monsieur PONGE, je voulais dire que la Commission des Finances se réunit et qu'elle se déroule dans une ambiance de travail agréable. Il faut donc le souligner quand les choses se font convenablement.

Monsieur le Maire : je vous en remercie Monsieur REY-BETHBEDER et nous y veillerons dorénavant puisque vous avez, à mainte reprise, soulevé cette question. Systématiquement j'ai demandé qu'une Commission Finances, conformément à vos souhaits, se réunisse chaque fois qu'il y aura une question qui sera relative aux Finances ou à d'autres questions concernant d'autres Commissions Municipales qui devraient arriver, quand il y a des délibérations qui ont trait à d'autres compétences.

Madame Catherine RENAUX : une petite précision par rapport au Budget Assainissement puisqu'au niveau du total des dépenses d'investissement il y avait une erreur. Peut-être revoir les 25 % car je ne suis pas sûre du total compte-tenu de l'erreur.

Monsieur le Maire : apparemment on a additionné le montant total des dépenses de fonctionnement avec le montant total des dépenses d'investissement, ce qui fait un chiffre erroné.

Madame Catherine RENAUX : 734 000 euros tels qu'annoncé là représentent quasiment 50 %...

Monsieur le Maire : ce n'est pas bon, on va le modifier.

Madame Catherine RENAUX : le total est de 1 418 000 euros si j'ai bien fait le calcul ; 734 000 euros ça fait du 50 %...

Monsieur le Maire : justement on est en train de corriger. On va attendre que les corrections soient faites et que le bon chiffre soit annoncé. Normalement c'est 25 % et les dépenses de fonctionnement sont reconduites à l'identique sans majoration : ce sont les règles mathématiques qui s'appliquent pour les Collectivités, voire même pour tout autre Syndicat. Le premier chiffre est 1 418 427 euros et le deuxième est 354 606,75 euros ; nous sommes donc à 25 %. C'est important car nous l'avons remarqué en même temps avec Monsieur DEUILHE. Ceci étant modifié donc dans la délibération.

Dans le cas où le Budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement supportées par les Budgets Commune, Assainissement et Parc d'Activités avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2016 selon les conditions exposées supra et comme détaillé ci-dessous :

BUDGET COMMUNE			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts exercice 2015	Autorisation d'engagement/mandatement avant vote du BP 2016
011	Charges à caractère général	1 240 320,00 €	1 240 320,00 €
012	Charges de personnel	2 643 547,00 €	2 643 547,00 €
014	Atténuation de produits	1 025 926,00 €	1 025 926,00 €
65	Autres charges courante	1 065 454,00 €	1 065 454,00 €
66	Charges financières	330 000,00 €	330 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 561,00 €	7 561,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	30 000,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT		6 342 808,00 €	6 342 808,00 €
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts exercice 2015	Autorisation d'engagement/mandatement avant vote du BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	51 444,00 €	12 861,00 €
21	Immobilisations corporelles	995 579,00 €	248 894,75 €
23	Immobilisations en cours	638 296,00 €	159 574,00 €
020	Dépenses imprévues	40 000,00 €	10 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	50 000,00 €
45...	Opérations sous mandat	219,00 €	54,75 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		1 874 094,00 €	468 523,50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts exercice 2015	Autorisation d'engagement/mandatement avant vote du BP 2016
011	Charges à caractère général	63 129,00 €	63 129,00 €
012	Charges de personnel	32 118,00 €	32 118,00 €
65	Autres charges courante	208 901,00 €	208 901,00 €
66	Charges financières	42 293,00 €	42 293,00 €
67	Charges exceptionnelles	13 134,00 €	13 134,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	20 000,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT		379 575,00 €	379 575,00 €
020	Dépenses imprévues	25 000,00 €	6 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	149 621,00 €	37 405,25 €
23	Immobilisations en cours	1 243 806,00 €	310 951,50 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		1 418 427,00 €	354 606,75 €

BUDGET ZAC			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts exercice 2015	Autorisation d'engagement/mandatement avant vote du BP 2016
011	Charges à caractère général	16 000,00 €	16 000,00 €
012	Charges de personnel	34 403,00 €	34 403,00 €
65	Autres charges courante	2 000,00 €	2 000,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT		52 403,00 €	52 403,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	2 500,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		20 000,00 €	5 000,00 €

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 125 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°6

Madame Catherine RENAUX : *non enregistré car non appuyé sur le micro.*

Monsieur le Maire : *vous allez avoir un complément avec l'intervention de Monsieur Serge DEUILHE.*

Monsieur Serge DEUILHE : *c'est une esquisse, ce ne sont pas les plans définitifs qui seront déposés.*

(Monsieur DEUILHE fait une présentation sur le diaporama)

Madame Catherine RENAUX : *par rapport à ces travaux de voirie une piste cyclable est-elle envisagée ?*

Monsieur Serge DEUILHE : *c'est une voirie en lotissement pour l'instant, donc il n'y a pas de piste cyclable dessinée sur la voirie.*

Madame Catherine RENAUX : *ni d'envisagée alors ?*

Monsieur le Maire : *sur les bordures de trottoirs, piste mixte piétons/cycles et la voie est en sens unique.*

Madame Catherine RENAUX : *donc trottoirs suffisamment larges pour accueillir piétons et cyclistes ?*

Monsieur le Maire : *tout à fait.*

Madame Catherine RENAUX : *je le note.*

Monsieur le Maire : *vous pouvez le noter et vous me le rappellerez quand on présentera les plans et vous verrez qu'on les retrouvera.*

Madame Catherine RENAUX : *vous savez pouvoir compter sur moi.*

Monsieur le Maire : *je n'en doute pas et tant mieux.*

Monsieur Jean-Claude PONGE : n'y avait-il pas un problème de circulation de sortie de route dans ce lotissement communal ? On rentrait et on tombait dans une impasse et on devait racheter un terrain. Ce n'est pas là ? Ou je me trompe ?

Monsieur le Maire : nous n'avons pas de terrain à acheter là.

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc je me trompe. A une époque, on avait eu une discussion sur un lotissement mais c'était de l'autre côté. Je me suis trompé excusez-moi.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune, il convient de procéder à un transfert de crédits pour un montant de **127 000,00 € TTC**, le Conseil Municipal **APPROUVE la Décision Modificative n° 6** comme exposée ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2041513-822 : GFP de rattachement-Projets d'infrastructures intérêt national	0,00 €	127 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	127 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-128-822 : TRAVAUX AMENAGEMENT MOULIN DE LA JALOUSIE	127 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	127 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	127 000,00 €	127 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 126 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°7

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune, il convient de procéder à un transfert de crédits pour un montant de **750,00 € TTC**, le Conseil Municipal **APPROUVE la Décision Modificative n° 7** comme exposée ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2113-40-823 : COULEE VERTE AYGUEBELLE TV AMENAGEMENT	750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458109-823 : Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458109 : Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	750,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 127 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°8

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune, il convient de procéder à un ajustement de crédits pour un montant de **8 394 € TTC**, le Conseil Municipal **APPROUVE la Décision Modificative n° 8** comme exposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6811 : Dotations aux amortissements. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	4 197,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 197,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 197,00 €	0,00 €	4 197,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 197,00 €	0,00 €	4 197,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	4 197,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 037,00 €
R-28188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 197,00 €	0,00 €	4 197,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 197,00 €	0,00 €	4 197,00 €
Total Général		8 394,00 €		8 394,00 €

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 128 - Finances Locales –Budget Communal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Jean-Claude PONGE : concernant les loyers des jardins familiaux, je vois 70 euros : est-ce que cela concerne plusieurs jardins ?

Monsieur le Maire : 2 jardins.

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc 35 euros par jardin et c'est pour l'année ?

Monsieur le Maire : tout à fait. Pour votre information, les jardins familiaux ont été transférés en gestion au CCAS et à ce jour tous les utilisateurs des jardins familiaux sont à jour de leur cotisation et de leur caution. Sur les livres non rendus, les 55,53 euros correspondent à des livres qui ont été mis à disposition de notre Médiathèque par la Bibliothèque Centrale de prêt de la Haute-Garonne, et que de fait on doit payer les livres non rendus ou perdus.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : juste une précision pour les loyers des jardins familiaux Monsieur PONGE : il s'agit de sommes qui n'ont pas été recouvrées depuis au moins 2 ans, voire même plus. En fait le Trésorier nous demande de procéder à cette délibération, mais quand le contribuable ou les contribuables retrouveront « fortune », on pourra toujours leur réclamer cette somme.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je pense que c'est un vœu pieu mais on peut toujours prier.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : c'est arrivé au cours de cette année ; on avait passé une délibération dans ce sens-là, pas pour les jardins familiaux, mais cela concernait un autre contribuable qui avait retrouvé « fortune » et qui a payé sa dette envers la Collectivité.

Monsieur Jean-Claude PONGE : les livres non rendus : est-ce que l'on sait qui ne les a pas rendus ?

Monsieur le Maire : ils sont partis sans adresse, pas les livres, les personnes !

Monsieur le Trésorier demande de présenter un état de produits à admettre en non-valeur concernant les dossiers visés ci-dessous.

Le montant total du montant à admettre en non-valeur est de **374,80 €** qui se décomposent comme suit :

- **loyer jardins familiaux : 70 €,**
- **livres non rendus : 55,53 €,**
- **mise à la fourrière d'un véhicule : 249,27 €.**

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du Budget Communal pour l'exercice 2015 ; les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition d'imputer en non valeurs le montant de **374,80 €**.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 129 - Finances Locales – Attribution d’une subvention exceptionnelle – Association CAP 31

Monsieur Jean-Claude PONGE : est-ce qu’il y a eu beaucoup de gens qui sont venus voir ce salon de mariage ?

Monsieur le Maire : on a eu des mariages à la suite oui.

Monsieur Jean-Claude PONGE : non ce n’est pas savoir s’il y a eu des mariages à la suite, je suppose que ce sont les célibataires qui y sont allés aussi. Mais est-ce qu’il y a eu beaucoup de gens qui sont allés voir ?

Monsieur le Maire : c’étaient des célibataires qui envisageaient de se marier, qui sont allés au Salon et j’en ai vu beaucoup de Saint-Lys quand même. Il y a eu des gens en périphérie de Saint-Lys aussi, c’était une belle manifestation. S’ils le refont, je vous invite à y venir pour voir comment cela se passe, car il y avait une belle animation et de beaux défilés.

Monsieur Patrick LASSEUBE : est-ce qu’il vous a été fourni, je suppose, le bilan de l’opération ?

Monsieur le Maire : tout à fait.

Madame Monique D’OLIVEIRA : le bilan financier vous a été fourni.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non.

Madame Monique D’OLIVEIRA : il était en pièce jointe. Non ? On vous le fera parvenir alors.

Monsieur le Maire : on peut donner le coût global et les dépenses/recettes.

Madame Monique D’OLIVEIRA : je suis désolée je pensais que vous aviez eu le bilan. Le montant de l’opération est de 11 480,18 euros en dépenses et en recettes 9 580 euros, donc 2 899,38 euros de déficit. Si vous voulez plus de détails on vous fera passer le détail.

L’Association des Commerçants CAP 31 a organisé pour la première fois un Salon du Mariage les 18 et 19 avril 2015 à la Salle de la Gravette, manifestation qui a accueilli de nombreux professionnels du secteur et des candidats aux mariages contribuant ainsi au rayonnement de la Commune.

La Commune de Saint Lys, par le biais d’une subvention exceptionnelle, souhaite apporter un soutien financier à cette manifestation.

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** un montant de **300 euros** à l’Association CAP 31. Ce montant sera ponctionné des subventions exceptionnelles.

(rapporteur : Madame Monique D’OLIVEIRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 130 - Finances Locales – Attribution d’une subvention exceptionnelle – Collège Léo Ferré Atelier mémoire

Madame Catherine RENAUX : par rapport à cette attribution de 300 euros, tout à fait d’accord. Par contre sur le courrier du Collège la demande n’était pas chiffrée, vous l’avez fait à partir de quels éléments ?

Madame Monique D’OLIVEIRA : le coût du trajet en bus.

Madame Catherine RENAUX : d’accord donc ils vous ont apporté des éléments, à savoir combien d’élèves, le bus etc...

Madame Monique D’OLIVEIRA : pas du tout.

Madame Catherine RENAUX : vous avez donc estimé à 300 euros.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je pense qu’un bus coûte plus de 300 euros, pour avoir été pendant plus de 10 ans le Président du SLOO à Saint-Lys et avoir pris des bus ; cela doit être plutôt vers 600 ou 800/900 euros.

Monsieur le Maire : comme il s’était engagé, ce que rappelait Monique dans sa présentation et en particulier pour la première fois on avait des représentants du Collège aux Cérémonies, avec les deux professeurs d’histoire-géographie et des élèves qui ont lu un certain nombre de textes, comme ceux qui ont pu y assister, on a trouvé pertinent de pouvoir soutenir cette démarche qui va se poursuivre, puisqu’ils vont travailler aussi avec les Anciens Combattants. On est en train de travailler dans un petit groupe de travail sur le Centenaire de la Guerre 14/18, avec un événement fort le 11 novembre 2018, puisque ce sera le Centenaire de la fin de la guerre.

Madame Catherine RENAUX : tout à fait d’accord, mais là simplement ce que l’on évoquait c’était peut-être leur donner un petit plus, 100 euros, c’est-à-dire de monter à 400 euros la subvention exceptionnelle pour un coût de bus qui sera, on le sait, supérieur à cette subvention. Est-ce que c’est

envisageable ? Puisque justement c'est une première fois, si on veut effectivement que ce devoir de mémoire perdure et se transmette dans le temps au Collège...

Madame Monique D'OLIVEIRA : ce qu'il faut savoir c'est que Monsieur LAFFORGUE part déjà avec une autre classe : c'est un voyage organisé avec une autre classe et il souhaite uniquement joindre ces élèves-là, en participation.

Monsieur le Maire : 7 élèves.

Madame Catherine RENAUX : il nous manquait quelques éléments.

Madame Monique D'OLIVEIRA : excusez-moi j'aurai dû le dire.

Madame Catherine RENAUX : ok, merci.

Le Collège Léo Ferré a créé un Atelier Mémoire destiné aux élèves de 3^e au sein de son établissement. Il s'agit, dans le cadre des disciplines d'histoire-géographie, d'enseignement moral et civique et français, d'évoquer la défense de nos valeurs, de notre patrimoine, de notre territoire et de faire un lien entre la mémoire locale et la mémoire nationale.

Outre, la participation aux cérémonies sur la Commune de Saint-Lys, le Collège souhaite se rendre à Oradour-sur-Glane avec les élèves de l'Atelier Mémoire, déplacement pour lequel le Collège a sollicité une subvention.

La Commune de Saint-Lys, par le biais d'une subvention exceptionnelle, souhaite apporter un soutien financier à cet Atelier Mémoire.

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** un montant de **300 euros** au Collège Léo Ferré pour l'Atelier Mémoire.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 131 - Finances Locales – Budget Communal - Subvention complémentaire attribuée à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saint Lys

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Considérant la demande de remboursement et la transmission de pièces justifiant de la dépense pour un montant de **234 € TTC suite au séminaire des Élus du Conseil Municipal des Jeunes**, enregistrée en mairie en date du 03 novembre 2015 et qu'une fois prononcée, le remboursement donnera lieu à un mandat émis à l'article 6574 du Budget Communal pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet, le Conseil Municipal **DECIDE**, au regard de l'avance de frais réalisée, d'effectuer un remboursement à la MJC de Saint-Lys d'un montant total de **234 € TTC**.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 132 - Finances Locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention de fonctionnement au profit du CCAS – Exercice 2016

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Afin d'assurer la continuité des actions du Centre Communal d'Action Sociale, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention, dès le début de l'exercice 2016, si besoin.

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** une avance sur subvention de **100 000,00 euros** au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lys, à mandater en début d'exercice 2016.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 133 - Finances Locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention 2016 – SLOO

Monsieur Jean-Claude PONGE : pour avoir été au Bureau du SLOO pendant plusieurs années, une dizaine au moins, je suppose que vous avez eu le Budget Prévisionnel du SLOO et que c'est vu ce budget, dont vous avez été d'accord je suppose, où vous avez annoncé que vous alliez faire une provision de 20 000 euros. Est-ce que c'est cela ?

Monsieur le Maire : non. En gros on verse dans les 65 000 euros de mémoire et là c'est une avance de subvention pour permettre de bien démarrer l'exercice, en attente du vote intégral du Budget. En même temps, on votera toutes les répartitions et les distributions pour l'ensemble des Associations Saint-Lysiennes.

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc à priori actuellement vous n'avez pas le Budget Prévisionnel du SLOO ?

Monsieur le Maire : le Budget Prévisionnel 2016, non. Mais c'est une aide au démarrage de fonctionnement en début d'année, car il y a quand même des frais de gestion globale au niveau des sections du SLOO et que si on ne le faisait pas, ils seraient en difficulté. Cela date !

Monsieur Jean-Claude PONGE : non mais je suis entièrement d'accord, c'est juste une précision. Merci.

Monsieur le Maire : cette Association va aussi signer une convention d'objectifs et de moyens avec la Collectivité, au même titre que la MJC et d'ailleurs on va en parler après cette délibération.

Afin d'assurer la continuité des actions du SLOO, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention, dès le début de l'année 2016.

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** une avance sur subvention de **20 000 euros** au SLOO de Saint-Lys, à mandater en début d'exercice 2016.

(rapporteur : Monsieur Gilbert LABORDE)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 134 - Finances Locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention 2016 – Maison des Jeunes et de la Culture

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Afin d'assurer la continuité des actions de la Maison des Jeunes et de la Culture, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention, dès le début de l'année 2016.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer une avance sur subvention de **30 000 euros** à la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Lys, à mandater en début d'exercice 2016.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 135 - Finances Locales – Demande de subvention – Réhabilitation de l'Ancienne Ecole Annexe Gravette en Centre Plurifonctionnel

Madame Catherine RENAUX : au-delà de cette délibération, qui est une demande de subvention, après lecture très attentive que nous a refaite Madame BRUNIERA, on s'aperçoit que par rapport à la dernière fois, où nous avons débattu sur ce projet, il y a eu une certaine évolution. Je remarque qu'une fois de plus nous n'avons pas de présentation d'ensemble de ce projet, ni architectural ni budgétaire, parce que quand même au niveau de la Commission Finances on nous a annoncé une demande de subvention concernant le Centre Plurifonctionnel, sans pour autant nous présenter les détails de ce projet. C'est une chose. Mais nous réitérons la demande que nous avons déjà faite au préalable, c'est-à-dire une présentation architecturale et budgétaire de ce projet. On voit une évolution dans le sens, où effectivement nous avons évoqué l'épicerie sociale, le conservatoire du patrimoine. On y découvre aujourd'hui que cela serait aussi dévolu à des marchés couverts, c'est une nouveauté, une salle de réception de réunions et de séminaires, c'est une nouveauté, des salles d'atelier, une nouveauté. Donc quand même à mon sens il me semblerait décent, si ce n'est envers des Conseillers Municipaux, ce serait quand même assez honorable vis-à-vis de la population Saint-Lysienne, que compte-tenu du coût de ce projet, coût pour le moment annoncé à 1 700 000 euros avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour laquelle nous n'avons pas de chiffrage quant à la tranche ferme et la tranche conditionnelle, j'indique tout ceci... Nous n'avons effectivement aucun élément nous permettant de nous prononcer quand bien même sur une demande de subvention. Qui plus est, je vais aller jusqu'au bout...

Monsieur le Maire : c'est pour cela que je ne vous interromps pas Madame RENAUX.

Madame Catherine RENAUX : je vous en remercie Monsieur le Maire. Qui plus est je vois qu'effectivement que ce Centre Plurifonctionnel sera relié via les liaisons douces. Alors j'attends effectivement un schéma, une présentation sur les liaisons douces envisagées d'aménagement vers ce Centre Plurifonctionnel et on nous parle effectivement d'un cahier des programmes, mais qui ne nous a

toujours pas été présenté ! Donc décevant, Monsieur le Maire, je vous le demande : comment voulez-vous que nous nous prononcions sur une demande de subvention « pour ou contre » évidemment nous sommes « pour » les subventions, mais face à un projet pour lequel jamais au grand jamais, on nous en a fait une présentation imagée et chiffrée ?

Madame Céline BRUNIERA : on a une présentation à suivre dans le diaporama que l'on pensait vous proposer, ça c'est pour la première chose. Pour la deuxième chose, il y a quand même des Comités de Pilotage restreints plus élargis, où nous invitons des membres de l'équipe minoritaire à participer et à donner leur avis.

Monsieur Jean-Claude PONGE : effectivement je suis invité de temps en temps et j'avais précisé à l'époque que j'étais contre l'épicerie sociale, car elle coûtait une somme astronomique pour moins de 20 familles, on me l'a confirmé, j'ai eu une confirmation par les gens de l'épicerie de Fonsorbes et on m'a confirmé ici que c'est moins de 20 familles que l'on amenait à Fonsorbes gratuitement. On dépensait donc de l'argent des Saint-Lysiens pour pas grande chose. Monsieur le Maire m'a dit « mais c'est une volonté politique » et quand on répond cela on n'a plus d'argument : c'est politique, c'est politique ! Voilà merci.

Monsieur le Maire : mais vous êtes invité aux réunions, comme le rappelle Madame BRUNIERA et vous avez même participé au choix des architectes où était invité Monsieur PONGE.

Madame Céline BRUNIERA : Monsieur LASSEUBE aussi.

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui Monsieur le Maire bien sûr, on participe à des réunions qui sont des réunions d'appels d'offres.

Madame Céline BRUNIERA : non pas du tout.

Monsieur Patrick LASSEUBE : attendez le choix de l'architecte, du maître d'œuvres, j'y étais bien sûr mais que je sache à ces réunions...

Monsieur le Maire : non il n'y avait que Monsieur PONGE qui avait participé à celle-là.

Monsieur Patrick LASSEUBE : moi j'ai participé à une aussi alors, c'était peut-être en remplacement de Jean-Claude. La seule chose que je voulais dire est que dans ce genre de réunions il y a un caractère de confidentialité qui doit être respecté et que Monsieur PONGE respecte aussi. Donc sur ces réunions-là, participation oui mais confidentialité, donc effectivement je respecte ce critère-là et avec vigueur. Ce que je souhaiterais c'est de savoir quelles sont les autres invitations auxquelles nous avons-nous été invités en tant que Groupe en tant qu'individu ? Honnêtement, sauf erreur...

Monsieur le Maire : attendez, on va vous répondre, vous posez une question !

Madame Céline BRUNIERA : après les réunions de choix pour la maîtrise d'œuvres, il y a eu deux réunions à lesquelles vous avez été convié, ce sont donc les Comités de Pilotage, donc c'est Monsieur PONGE et Monsieur LASSEUBE, mais à lesquelles vous n'avez pas participé. C'étaient des réunions où le Maître d'œuvres était présent, il présentait le projet et vous aviez possibilité de vous exprimer.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement j'ai souvenir d'une réunion, où je me suis excusé j'étais absent par ailleurs, mais je considère aussi que ces réunions ont un caractère de débat, certes, mais de confidentialité : il n'est pas question pour nous d'en faire un compte-rendu public extérieur à la Commission. C'est pour moi un principe et qui doit être respecté. Effectivement ce que l'on attend et les Associations aussi, c'est qu'il y ait une présentation sommaire à caractère public, où dans le Bulletin Municipal, c'est votre choix c'est à vous décider mais qu'il y ait ce caractère-là. Tout ce qui concerne le travail en Commissions à laquelle nous participons, quand on est absent je veux bien, a un caractère de confidentialité !

Monsieur le Maire : d'accord c'est confidentiel, mais si vous n'êtes pas venu c'est confidentiel pour vous effectivement !

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais même si j'y avais participé, je n'ai pas le droit de rendre public...

Monsieur le Maire : on est d'accord mais vous n'êtes pas venu à la réunion.

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais justement on demande à ce qu'il y ait, et c'était la demande de Catherine RENAUX aussi, une présentation à minima publique de quelque chose sommaire, une esquisse, on vous le demande depuis le début ! On réitère.

Monsieur le Maire : on est d'accord. Ce que vous rappelle Madame BRUNIERA, c'est qu'il y a des réunions au moins à minima, où vous avez la possibilité d'avoir l'information. Après vous dites, oui il faut diffuser l'information. Il y a des choses qui sont prévues : dans la prolongation de cette réunion on vous présente ces éléments-là. Dans le Bulletin Municipal de janvier/février, il y aura un encart sur la présentation et il y aura un panneau présenté lors de la Cérémonie des vœux pour la population, pour présenter le détail du projet. Je vais laisser Madame BRUNIERA commenter le tableau.

Monsieur Jean-Claude PONGE : effectivement il y a un souci de confidentialité, la preuve c'est que l'on nous a fait signer un document à une époque, comme quoi on ne pouvait pas parler de ce qu'il se passait dans ces réunions. C'est une première chose. Je vais me permettre quand même car je l'ai en travers, de dire quelque chose que je n'aurai pas dû dire à cause de ce document que j'ai signé. Dernièrement au sujet du mobilier urbain, on nous a dit : voilà le mobilier urbain...

Monsieur le Maire : attendez, vous parlez de...

Monsieur Jean-Claude PONGE : si, si c'est dans la même réunion.

Madame Céline BRUNIERA : c'est dans la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire : cela n'a rien à voir, c'est autre chose la Commission d'Appels d'Offres à laquelle vous participez et Monsieur LASSEUBE y est suppléant.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vais quand même continuer à le dire, car cela revient quand même un peu à cela ! On nous a dit la Majorité a choisi tel mobilier et donc maintenant on va regarder ce que l'on doit choisir comme entreprises. Effectivement, la Majorité en douce avait choisi un truc et nous avons été mis devant le fait accompli. Dans ce type de réunion, je me suis dit : est-ce que c'est quelque chose de légal ? Alors sûrement, car ce ne sont pas de grosses sommes, mais cela m'a paru bizarre comme approche.

Monsieur le Maire : tout ce que je peux vous dire c'est que tous les marchés qui sont passés depuis 2008 sont dans un cadre légal. On en reparlera au mois de janvier, avec le retour du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : rapidement sur le fond, comme l'a rappelé Catherine RENAUX, c'est un projet quand même vu les finances de la Commune, je veux bien que cela soit politique, vous l'avez dit, mais si c'est politique, je pense que ce projet n'est pas bon car il coûte trop, vu les finances de la Commune. Il est un peu « fourre tout » car on voit quand même qu'il y a des marchés couverts qui sont apparus là et c'est un peu une liste à la Prévert, cela ne se termine pas. Il y a un manque de cohérence dans tout cela, c'est regrettable, c'est dépenser de l'argent public dans une période particulièrement trouble justement qui mériterait plus de rigueur.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur ce qui est exposé effectivement, il y a des choses qui se sont rajoutées et il y a des choses qui ont disparu ! La salle d'exposition n'y est plus. Je lis la présentation que vous avez faite, vous, ce n'est pas moi qui l'invente, donc il n'y a pas la salle d'expo. Autre chose Monsieur le Maire : vous maintenez l'épicerie sociale, sachant...

Monsieur le Maire : et solidaire. Épicerie Sociale et Solidaire, mais là nous avons fait un raccourci.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc effectivement vous condamnez celle de Fonsorbes puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'elle a dû mal à fonctionner toute seule et que le Maire a fait un appel à ses collègues de voisinage et notamment Saint-Lys, pour essayer de renforcer ce qui existe et non pas de créer ici quelque chose de nouveau, qui de facto scelle la fermeture de celle de Fonsorbes ! Moi je ne fais pas de la politique là, je fais comme dit Nicolas REY-BETHBEDER, c'est quand même avec l'argent de nos contribuables et je ne mets pas en cause le fait qu'il y ait une épicerie sociale et solidaire sur le secteur, que l'on s'entende bien ! Mais là-aussi à moins que vous me dites que peut-être elle n'y sera pas mais je voudrais avoir votre précision là-dessus. Il y a une chose aussi où je demanderai une explication : ce bâtiment se déploie sur 4 niveaux, moi j'en trouve 3.

Madame Céline BRUNIERA : il y a un sous-sol.

Monsieur le Maire : il y a un sous-sol, vous ne le saviez pas ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais attendez moi je pose les questions, il y a un sous-sol, je prends note. Autre chose sur les demandes de subvention : effectivement vous faites mention d'un projet phare présenté au Conseil Départemental. Ma question est simple : est-ce que ce projet phare a été déposé ou pas ? Car s'il n'a pas été déposé vous êtes déjà à la 2^{ème} année du mandat, le temps que la réponse arrive, les projets phares il n'y en a pas « 36 » dans la mandature, le Conseil Départemental choisit et il faut faire la demande, cela veut dire que l'accord du Conseil Départemental prendra un certain et donc cela engage déjà près de la moitié du mandat. La dernière question est : avant de lancer tout cela est-ce que vous ferez comme pour la MAP, le projet précédent, où quand même vous avez attendu de savoir ce que vous auriez comme engagements de la part des Collectivités Territoriales, tout ceux qui pourront financer le projet, avant de lancer effectivement des travaux ? Merci.

Monsieur le Maire : le projet phare a été positionné pour 2014 et vous savez bien là aujourd'hui que les règles ont changé au niveau des attributions du Conseil Général maintenant Départemental et ce depuis 2012, vous commencez par un projet pour avoir la subvention. Aujourd'hui on est positionné et on envoie le dossier complet concernant ce projet-là. Il est ensuite sollicité et c'est pour cela que l'on fait la

délibération aujourd'hui, entre autre dans le cadre de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, puisqu'il est possible de cumuler la DETR avec les dotations du Conseil Départemental, ce qui n'était pas le cas dans ma mandature précédente avec le changement de Président. Donc aujourd'hui, l'idée et Madame BRUNIERA l'a rappelé dans son rapport, c'est de chercher un maximum de participations de subventions auprès de maximum de partenaires et je comprends l'intervention de Monsieur REY-BETHBEDER dans son propos, de réduire l'impact sur le projet. Après vous évoquez, mais nous n'allons pas forcément rentrer dans le détail, l'Épicerie Sociale et Solidaire : celle de Fonsorbes ne fonctionne pas, ils ont dû mal à collecter des denrées suffisantes pour assurer l'alimentation, nous on les a à côté ! Ensuite, ils ne produisent pas la totalité et quand ceux de Saint-Lys vont là-bas, il n'y a pas forcément une satisfaction pleine et entière des usagers de Saint-Lys par rapport aux produits qui sont proposés, contrairement à ce que nous on peut proposer localement en partenariat avec Carrefour Market et Intermarché, quelque fois avec LIDL, plus les jardins partagés et d'autres collectes que l'on a par ailleurs avec le Secours Catholique qui est partenaire de la démarche. Mais nous n'allons pas rentrer dans le détail, car l'idée est un Centre Plurifonctionnel qui regroupe un ensemble d'activités, je crois que la présentation était suffisamment exhaustive de ce qu'a pu en dire Madame BRUNIERA. C'est vrai que dans la liste le Conservatoire du Patrimoine a été dit, il est bien mentionné dans la liste, puisque vous aviez émis une inquiétude dans votre propos Monsieur LASSEUBE.

Madame Catherine RENAUX : je voulais intervenir par rapport à plusieurs réactions dont j'ai entendu de la part de mes collègues Conseillers Municipaux. Pour répondre à Monsieur BARELLI, on avance des choses, on dit des choses, pourquoi ? Car nous n'avons pas de présentation, nous n'avons pas eu de présentation de ce projet. J'entends les interventions de Madame LOUIT qui conteste en disant « venez aux réunions ». Je tiens quand même à rappeler, pour les personnes qui sont dans le public, que vous convenez de jours et d'heures pour des réunions en y invitant certains d'entre nous de la Minorité. Moi ce que j'ai dit tout à l'heure en première intervention : c'est pourquoi n'avoir pas fait une présentation de ce projet à l'ensemble du Conseil Municipal ? Quand je dis l'ensemble : c'est aussi bien l'Equipe Majoritaire que l'Equipe Minoritaire que nous sommes, car nous représentons ensemble, les 29, la Commune de Saint-Lys !

Madame Catherine LOUIT : le Conseil Municipal n'est pas un groupe de travail !

Madame Catherine RENAUX : mais ce n'est pas d'un groupe de travail Madame LOUIT dont je vous parle, c'est d'une présentation !

Madame Catherine RENAUX : à ce moment-là quand vous faites une invitation pour un Comité de Pilotage, que vous entendez être un groupe de travail, donc plutôt que d'inviter 1 ou 2 personnes, pourquoi ne pas inviter l'ensemble des Elus de l'Alternative pour Saint-Lys, comme cela vous seriez sûr d'avoir au moins 1 ou 2 représentants de ce Groupe, avec des horaires et les jours convenants à chacun, puisque vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons-nous aussi des activités professionnelles ! Pour finir par rapport à l'intervention que j'ai entendu en aparté de la part de Monsieur BARELLI, c'est que tout comme vous, nous souhaitons cette transparence qui a été quand même l'un de vos fers de lance durant la campagne électorale, de la transparence sur la gestion de la Commune, de la transparence financière ! Nous sommes sur un programme annoncé à 1 700 000 euros à minima, car je pense que l'on va pouvoir multiplier : donc il me semble que cela engage les finances de la Commune à une hauteur telle, que nous sommes en droit de solliciter au moins pour l'ensemble des Saint-Lysiens, une présentation de ce projet. Je parle d'une présentation car le Comité de Pilotage a eu lieu ; mais la présentation pouvait avoir lieu avant cette demande de subvention de ce soir !

Monsieur Joël BERNAUDEAU : juste pour vous rappeler que pour les Commissions, les deux personnes de votre groupe qui sont invitées sont des retraités, c'est beaucoup plus facile.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais attendez ! Qu'est ce que vous en savez ? Un peu de respect de la vie privée des autres s'il vous plaît !

Monsieur le Maire : il ne faut pas se fâcher là-dessus. Après c'est la circulation de l'information, c'est-à-dire que si les personnes qui sont habituellement invitées, sont empêchées, à charge de communiquer entre vous pour dire c'est un tel ou un tel qui peut venir.

Madame Catherine LOUIT : juste par rapport aux Comités de Pilotage et aux différentes présentations : nous avons pris comme démarche dans le groupe, de pouvoir justement discuter les choses entre nous, certes, mais éventuellement avec vous aussi, avant de les finaliser et avant de les présenter. Peut-être que cela ne convient pas, je peux l'entendre. Ensuite, quand vous parlez de confidentialité : un Comité de Pilotage n'est pas une Commission Municipale : la confidentialité n'est pas du tout du même ordre, donc quand on explique que de toute façon même si on y était on ne pourrait pas en parler, bien sûr que si ! Puisque ce n'est pas la Cellule Achat ni une Commission Municipale, c'est un groupe de travail ; celui-ci

par définition est ouvert. Ensuite par rapport à votre manque de disponibilité, que je peux très bien entendre : le problème c'est que, pour l'avoir vécu dans d'autres domaines, on n'a même pas de réponse que l'on peut être là ou pas. Donc c'est vrai qu'éventuellement si quand on présente les réunions vous nous dites ce n'est pas possible, ce n'est jamais possible pour nous à ces moments-là, on se posera peut-être la question. Mais de toute façon il n'y a pas de réponse. Pour terminer cela fait déjà deux fois que l'on entend dire que ce que l'on fait ne vaut rien, alors que les personnes ne se déplacent pas dans les réunions de travail, je trouve que c'est un peu cavalier Monsieur REY-BETHBEDER dans votre discours. La dernière fois, le PEDT c'était une « coquille vide », vous avez été invité au niveau de votre Groupe à une Commission, il n'y avait absolument aucun représentant du Groupe et aucune personne excusée non plus, c'était à 21 h le soir ; nous aussi nous avons des vies privées, nous nous sommes déplacés pour être là et pour vous le présenter. Il n'y avait absolument personne. Je précise d'ailleurs qu'il y avait le CLDVA aussi, donc je suppose que ce sera aussi une « coquille vide », puisque vous n'étiez pas là non plus quand on l'a présenté. Là c'est pareil, il y a eu au moins deux réunions de travail, vous n'étiez pas là, vous ne vous excusez pas et ensuite vous venez dire que de toute façon le projet est mauvais, que le projet peut-être aurait pu être amendé et enrichi par toutes qualités et positions, mais bon dans la mesure où vous n'y êtes pas, ce n'est pas possible. Donc je trouve facile, très facile de répondre cela dans la mesure où vous n'avez jamais exprimé en tout cas de volonté ni de désir, d'être présent dans ces réunions, d'éventuellement de déplacer les horaires si cela ne vous convenait pas. Quant à la présentation aux Saint-Lysiens, nous aimons que les projets soient plus avancés et un peu plus bouclés pour les présenter. Il sera dans le Journal Municipal du mois janvier parce que nous sommes arrivés maintenant à une étape de ce travail qui paraît présentable. Voilà.

Monsieur le Maire : merci Madame LOUIT et on vous soutient sur cette proposition, car je la partage pleine et entière avec l'ensemble du Groupe Majoritaire.

Monsieur Jean-Claude PONGE : juste deux choses : tout à l'heure vous avez parlé de l'épicerie sociale et qu'entre autre vous pouvez récupérer des denrées...

Monsieur le Maire : ce n'est pas l'objet là, mais bon !

Monsieur Jean-Claude PONGE : non mais je réponds à cela, des denrées d'Intermarché et de Carrefour. Vous n'êtes pas censés savoir que Carrefour va sûrement déménager à Fonsorbes. C'est la première chose.

Monsieur le Maire : je connais l'actualité de ma ville quand même Monsieur PONGE.

Monsieur Jean-Claude PONGE : oui je le sais que vous avez eu une réunion avec ces gens. Je voulais vous remercier car dans la réunion d'Appel d'Offres, vous demandez chaque fois si je peux être présent, donc cela se fait en concertation. Je vous en remercie. Je voulais dire que dans certaines réunions cela peut se faire.

Monsieur le Maire : je vous remercie Monsieur PONGE. D'ailleurs vous dites que vous préférez le matin donc on fait le matin. Moi j'aurai préféré à 18 h plutôt que 8 h, mais on le fait comme cela arrange.

Monsieur Jean-Claude PONGE : tout à fait.

Madame Catherine RENAUX : pour répondre à Madame LOUIT, en tous les cas les invitations que moi je reçois en matière de Commissions à laquelle je suis invitée, j'essaye d'y être présente ou de répondre de mes disponibilités ou indisponibilités. Je pense que tout à chacun dans le Groupe de l'Alternative, on fait de son mieux pour pouvoir répondre dans le délai qui lui est imparti, lorsque l'on reçoit le mail pour pouvoir répondre de sa disponibilité ou pas sur les réunions. Alors arrêtez de faire croire que nous faisons la politique de la chaise vide, ce n'est pas vrai. Lorsque vous avez une réunion de présentation par rapport au projet des Ecoles, il me semble que plusieurs Elus de notre groupe étaient présents à cette réunion. Donc je ne vois pas pourquoi nous irions répondre ou ne pas répondre aux réunions. En tous les cas, pour ce Comité de Pilotage, dit Groupe de travail, je n'ai pas reçu d'information en ce sens. Depuis le début et c'est depuis le Budget, donc avril, où on a effectivement vu acter dans le Budget Primitif 2015 qu'il y avait un projet de cet envergure, que nous sollicitons une présentation de ce projet, bien avant la mise en place d'un Comité de Pilotage.

Monsieur le Maire : pour proposition d'amélioration Madame RENAUX, puisque vous êtes tête de liste de l'Alternative pour Saint-Lys, je demanderai à mes Services quand il y aura une réunion, d'inviter les personnes et vous en serez aussi informée. Après à vous de faire le nécessaire, puisque quand même l'objectif est qu'il y ait une co-construction des choses. On vous sollicitera et on passera aussi par vous et vous vous assurerez que vos représentants participent bien aux différentes réunions. Voilà ce que je vous propose.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : pour revenir à ce qu'il a été dit et je le soulignais en début de Conseil Municipal, il y a des Commissions qui marchent très bien, avec Monsieur BENNIS il y a une certaine communication, je ne pense pas avoir loupé une Commission. Il y a donc possibilité de communiquer et de trouver des dates qui conviennent. Il y a surtout un problème d'organisation par rapport à cela. Dans la mesure du possible on essaye d'être présent, suivant nos disponibilités.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste une petite précision. Madame LOUIT vous faites allusion aux réunions du Conseil de la Vie Associative.

Monsieur le Maire : Conseil Local du Développement de la Vie Associative.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je peux vous dire que j'étais à une réunion, samedi matin.

Madame Catherine LOUIT : non ce n'est pas cela.

Monsieur Patrick LASSEUBE : donc je n'étais pas là, car je peux dire aussi qu'à certaines réunions de la mise en place pour le Conseil de la Vie Associative, je m'y suis trouvé, j'y suis allé moi le samedi matin et à une, il n'y avait aucun Elu de la Majorité.

Madame Monique D'OLIVEIRA : c'est normal on ne devait pas y être à celle-là !

Monsieur Patrick LASSEUBE : pourtant l'animateur qui était Monsieur GRIL, de temps en temps aurait eu besoin d'avoir, de temps en temps, quelques réponses à des questions. Moi j'y étais à titre associatif, mais aussi à tous les titres d'ailleurs, parce que cela m'intéresse, car tout m'intéresse sur la Commune, vous devriez vous en rendre compte. Une chose Monsieur le Maire et j'en terminerai là, c'est que si au jour d'aujourd'hui nous n'avons pas communiqué sur le projet qui est affiché au tableau, c'est qu'effectivement nous n'avions pas d'élément pour dire ce que l'on en pensait, pour le faire partager à la population pour jouer notre rôle aussi, complémentaire à vous. Donc voilà, notre mutisme était forcé et il n'était pas voulu. Merci.

Madame Monique D'OLIVEIRA : dans le cadre des réunions pour le Conseil Local pour le Développement de la Vie Associative, il y avait des réunions qui étaient prévues uniquement avec Monsieur GRIL, les Elus n'étaient pas présents, volontairement. D'ailleurs la dernière était samedi dernier et là nous étions présents.

Madame Céline BRUNIERA fait une présentation du projet du Centre Plurifonctionnel sur le diaporama projeté.

Monsieur Jean-Claude PONGE : cela a dû m'échapper mais il n'y avait pas une zone de stockage de denrées ?

Madame Céline BRUNIERA : oui, elle se situe entre la cuisine et l'épicerie sociale. Il y a une zone de réserve.

Monsieur Jean-Claude PONGE : en rez-de-chaussée c'est cela ?

Monsieur le Maire : tout à fait Monsieur PONGE.

La Commune de Saint-Lys souhaite réhabiliter l'Ancienne École Annexe Gravette, bâtiment communal construit dans les années 1950 par les Architectes: Robert ARMANDARY & Raymond CHINI.

Cette réalisation allie la radicalité du mouvement moderne, les matériaux locaux et le béton.

Les deux Architectes concepteurs de l'œuvre se sont notamment illustrés en Haute-Garonne, au travers de nombreuses réalisations telles que : l'Église St Vincent de Paul, la Cité André Daste, la Piscine Alfred Nakache, le Stadium, le cinéma Les Variétés, l'immeuble Bel Horizon....

Ce bâtiment a successivement accueilli plusieurs établissements scolaires (collège, écoles primaire et maternelle).

Lors de la construction récente du nouveau groupe scolaire Eric TABARLY, les classes de l'école maternelle ont été transférées dans ces nouveaux locaux et ces derniers ont été libérés.

L'objectif de la réhabilitation de l'ensemble de la construction est de répondre aux besoins des Associations, des Administrés et des Services de la Commune, en redonnant de la fonction à ce lieu.

Il s'agit également de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine communal.

Ce bâtiment se déploie sur quatre niveaux, il est voué à recevoir le Centre d'Animation Sociale, l'épicerie sociale, un conservatoire du patrimoine, des marchés couverts, une salle de réunion/réception/séminaires, des salles d'ateliers ainsi que les Services de la Police Municipale.

La surface totale à réhabiliter est d'environ 1 000 m².

L'essence même du projet de création de ce Centre Plurifonctionnel réside dans la mixité qu'il permet de réaliser (mixité sociale, des générations, des statuts et des fonctions). Ce projet est l'occasion de créer un

espace de convivialité partagé pour les Saint-Lysiens en lien avec le centre-bourg et le jardin des sculptures, puis via les liaisons douces connecté avec le collège, la MJC, la médiathèque...

Un autre axe fort de cette réhabilitation est l'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment qui est inscrite dans les contraintes du programme (cahier des charges). Pour ce faire, il est prévu de poser une isolation par l'extérieur et de réviser le système de chauffage du bâtiment.

L'objectif idéal inscrit au cahier des charges de la mission confiée à la maîtrise d'œuvre est BBC/EFFINERGIE – 10%. La performance énergétique qui sera retenue au final sera celle qui assurera le meilleure adéquation entre performance/coût de l'investissement/subventions mobilisables.

Ce bâtiment étant situé dans le périmètre de la Halle récemment rénovée (bâtiment inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques) la réhabilitation sera donc de fait soumise aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France affecté au secteur. Une rencontre avec M.BRUNET (ABF) a donc été organisée en amont du lancement du projet, lequel a relevé la grande qualité du bâti d'origine et donné ses prescriptions pour permettre sa mise en valeur.

Le maître d'œuvre retenu pour ce projet (PHBA Architecte – 46100 FIGEAC), prendra soin de respecter l'insertion de ce bâtiment dans le site, le respect de l'œuvre originelle et, plus largement, l'harmonie avec les constructions et les lieux environnants.

Les liaisons vers les espaces extérieurs seront également traitées dans le cadre de ce projet (parkings et places de stationnement PMR, liaison vers la médiathèque, vers la rue François Mitterrand, vers le Jardin des Sculptures, parvis de la cuisine et de la salle de séminaire, terrasse du logement temporaire et espace couvert des marchés).

Ceci permettant la mise en accessibilité du site dans sa globalité.

La mission de maîtrise d'œuvre est découpée en deux tranches :

- **Une tranche ferme : DIAG + AVP,**
- **Une tranche conditionnelle : PRO + ACT + VISA + DET + AOR.**

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de **1 700 000 € HT** comprenant les honoraires techniques. Cette enveloppe comprendra les études et les travaux de désamiantage nécessaires. Ce projet s'étalera sur plusieurs exercices, l'année 2015 étant principalement dédiée aux études ainsi qu'à la consultation des entreprises et les années 2016-2017 à la réalisation du projet.

Par délibération du Conseil Municipal n°15 x 27 du 07 avril 2015, le principe de l'Autorisation de Programme d'une enveloppe de **2 000 000 TTC** et de Crédits de paiement a été approuvé.

- **2015 : 492 000 € TTC,**
- **2016 : 1 000 000 € TTC,**
- **2017 : 508 000 € TTC.**

Du fait de la pluri annualité du projet, les marchés de travaux sont susceptibles de faire l'objet de tranches conditionnelles.

Le maître d'œuvre a comme mission notamment d'accompagner le maître d'ouvrage dans la recherche de subventions et apporter une aide technique au montage des différents dossiers correspondants.

Ce projet de réhabilitation peut être financé notamment dans le cadre des demandes de subventions « Projet Phare » présentées au Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Il convient de mobiliser tous les co-financeurs potentiels afin de favoriser le financement de ce projet.

Le courrier du 10 novembre 2015 adressé par le Préfet de la Haute-Garonne communique à la Commune, la liste des catégories d'opérations éligibles et des taux de subvention appliqués au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR).

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- procéder à toutes les demandes de subventions ou d'aides financières potentielles et maximales notamment auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de l'ADEME et du Ministère de l'Intérieur, le Préfet de Haute-Garonne au titre de la DETR 2016 et tout autre co-financeur potentiel ;
- élaborer le plan de financement le plus avantageux pour les finances communales ;
- lancer la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre en fonction du plan de financement sus évoqué.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 18

Contre : 7

Abstention : 0

15 x 136 - Finances Locales – Ecole Tabarly – Extension du réfectoire – Demandes de fonds de concours

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Contexte :

Depuis 2013, dans le cadre de sa politique de solidarité intercommunale, la Communauté d'Agglomération du Muretain a mis en place un système de concours à destination de ses Communes membres. Par cette démarche, l'agglomération souhaite notamment redynamiser les capacités d'investissement des Communes et soutenir les projets communaux structurants sur son territoire.

Les fonds de concours structurants permettent aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Muretain de réaliser des projets avec l'aide de l'EPCI. Les projets retenus présentent un intérêt partagé tant pour la ville que pour l'agglomération, sur plusieurs thématiques :

- Equipement communaux
- Aménagements urbains et redynamisation centre bourg
- Opérations patrimoniales

Le Comité de Pilotage qui s'est réuni à 3 reprises afin de déterminer les projets éligibles, a fixé les quotités des fonds de concours selon les typologies sur la base du reste à charge de la Commune.

Le critère solidarité vient pondérer le montant des aides en fonction de deux variables :

- Revenu par habitant comparé à l'ensemble intercommunal (coefficient 2)
- Effort fiscal de la commune comparé à celui de la strate (coefficient 1)

La demande de financement de la Commune de Saint-Lys pour l'extension du réfectoire de l'école Éric TABARLY s'inscrit dans ce dispositif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le plan de financement établi pour ces travaux et **SOLLICITE** l'attribution d'un fonds de concours de **75 046 €** pour les travaux d'extension du réfectoire de l'école Éric TABARLY et en demande le versement.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 137 - Finances Locales – Budget Assainissement – Décision Modificative n°2

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements afin de faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune, il convient de procéder à un ajustement de crédits pour un montant total de **70,00 € TTC**, comme exposé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	35,00 €	0,00 €	35,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	35,00 €	0,00 €	35,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1391 : Subventions d'équipement	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28158 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	35,00 €	0,00 €	35,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	35,00 €	0,00 €	35,00 €
Total Général		70,00 €		70,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la **Décision Modificative n° 2** comme exposée ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 138 - Finances Locales – Budget Assainissement - Prêt à taux fixe Crédit Agricole de 486 845 €

Monsieur Jean-Claude PONGE : ce n'est pas une question mais une remarque. A une époque lors d'une réunion de quartiers, j'avais fait remarquer que lorsque l'on faisait le tout-à-l'égout, on pouvait

s'intéresser aux autres fluides : l'eau, le téléphone etc... On m'avait dit que ce n'était pas possible. Vous me l'aviez dit avec véhémence alors que sur Toulouse cela se fait depuis des années, Toulouse ou autre part. Je vois que cela a changé c'est bien. Dernièrement, je suis passé chemin de Bruno et Mingesèbes et j'ai constaté qu'il y a des poteaux EDF et des poteaux PTT. Je vais dire quelque chose car cela peut peut-être servir, la personne qui a compris que l'on pouvait enfouir les réseaux peut comprendre autre chose. Il y avait une convention entre les PTT et EDF où les PTT pouvaient se servir des poteaux EDF pour s'accrocher, ce qui évitait d'avoir deux poteaux mais un seul. Donc au point de vue écologique et esthétique c'était mieux. D'ailleurs si vous allez à Lamasquère en allant sur Muret, vous vous rendez compte qu'au moins il y a un poteau sur deux des PTT qui a disparu, ils se sont accrochés aux poteaux EDF. Donc peut-être que quand on s'occupe de modifier un réseau dans une rue, on peut regarder ce côté-là aussi peut-être pour l'esthétique. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur Patrick LASSEUBE : *merci pour les explications des financements de ces tranches fermes et des deux tranches conditionnelles. Il y a quand même une chose qui m'interpelle et j'ai été interpellé à plusieurs reprises par des habitants du secteur : ils se demandent s'il ne faut pas écrire au Père Noël, c'est la saison, pour savoir quand est-ce qu'ils pourront se brancher au tout-à-l'égout sur la tranche ferme de Mingesèbes. Je sais que cette question ce n'est pas la première fois que je la pose, à chaque fois on me répond, très poliment, en me disant, cela ne va pas tarder on a pris du retard, c'est incessamment sous peu, aujourd'hui plus rien. La dernière fois que j'ai posé la question, il devait être mis en service 2 mois après, on a passé 5 mois. Pour la tranche ferme, je m'inquiète vraiment, les personnes qui habitent Mingesèbes sont vraiment inquiets et ne savent plus à qui se fier, ils ne savent plus ce que cela veut dire la parole d'engagement, la parole de l'Elu, même au niveau local, vous voyez cela peut se perdre très facilement. Sur la tranche conditionnelle 2, il y a aussi des problèmes où il y avait un calendrier de fixé ; je consens que peut-être le calendrier n'a pu être respecté pour « x raisons », sauf qu'il y a eu quand même des engagements de pris, où on a dit à certaines personnes qui construisaient « ne vous en faites pas, quand votre maison sera finie vous pourrez vous raccorder au tout-à-l'égout ». Aujourd'hui, le tout-à-l'égout n'est pas en service, les maisons sont construites. Donc là aussi oui de la parole de l'Elu, de l'engagement. Voilà Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *j'ai signé l'arrêté.*

Monsieur Jean-François SUTRA : *je peux répondre car tout simplement j'ai quand même noté les paroles de Monsieur LASSEUBE. Ces travaux sont réalisés par l'Entreprise CEGTP avec un cabinet de maîtrise d'œuvres et l'implication des Elus, au moins toutes les semaines ; je rends hommage donc et aux Services et aux Elus qui sont impliqués. La date de branchement effectivement tenait compte de la réception définitive et aujourd'hui Monsieur LASSEUBE si vous avez consulté le site, vous vous seriez aperçu qu'effectivement l'arrêté de mise en service a été signé depuis plus d'une semaine. Donc déjà en ce qui concerne votre demande réitérée de la mise en service, elle est effectuée. Les riverains sont en capacité et certains ont été informés, même personnellement. L'arrêté est affiché en Mairie. En ce qui concerne la tranche conditionnelle 2 et je prends à témoin Monsieur BERNAUDEAU, il n'y a aucun retard puisqu'aujourd'hui toute la canalisation a été implantée et le dernier tabouret de branchement a été posé. Nous en sommes à la réfection de voiries qui était prévue avant la Noël. Donc il nous reste encore quelques jours et si le temps est clément, effectivement la réfection de la voirie de la RD 53 sera réalisée dans les temps, heures et jours. Donc vos allégations comme quoi nous sommes en retard, je ne sais sur quoi elles se basent Monsieur LASSEUBE. La mise en service a été signée la semaine dernière.*

Monsieur le Maire : *et cela a été mis sur le site.*

Monsieur Jean-François SUTRA : *la 2^{ème} interviendra en temps et heures. Pour la 2^{ème}, il n'a jamais été communiqué en Conseil Municipal la date de la mise en service. Je ferai comme la 1^{er}, c'est-à-dire que quand la réception principale sera réalisée, que nous aurons fait tous les tests, à ce moment-là, effectivement Monsieur le Maire pourra signer l'arrêté. En ce qui concerne les constructions, je vais laisser la parole à Monsieur DEUILHE, car là c'est un problème d'urbanisme.*

Monsieur le Maire : *je profite du Conseil Municipal pour remercier Monsieur BERNAUDEAU et Monsieur SUTRA d'avoir suivi avec sérieux ce dossier et bien sûr les Services de la Ville.*

Monsieur Jean-Claude PONGE : *ce que je peux dire, on n'en a pas parlé avant, mais mon fils m'a expliqué et je crois que d'ailleurs que c'est en face de Madame BOUET que cela se passe l'affaire...*

Monsieur le Maire : *qu'est-ce qui se passe ? Allez aux faits s'il vous plaît !*

Monsieur Jean-Claude PONGE : *il y a des gens qui ont construit, ils devaient pouvoir se raccorder au tout-à-l'égout, qui ce dernier n'était pas en service mais je ne sais pas s'il l'est maintenant, il a fallu*

qu'ils payent un assainissement provisoire pour des gens qui étaient obligés d'habiter, car ils avaient vendu leur maison. Donc il y a un problème sûrement. Je ne connais pas le détail

Monsieur le Maire : vous allez avoir les détails avec Monsieur DEUILHE, si vous le voulez bien.

Monsieur Serge DEUILHE : en ce qui concerne les propriétaires qui ont fait construire, effectivement quand ils sont venus nous consulter en Mairie, on les a mis en garde sur le fait qu'ils allaient construire des maisons dans une zone UCA, donc en assainissement autonome, sur laquelle allaient arriver les travaux du réseau d'assainissement collectif et qu'effectivement une échéance de travaux leur a été annoncée. On leur a dit « ne vous pressez pas pour faire vos travaux de maisons car évidemment il peut y avoir des aléas sur les travaux » et nous leur avons fait également un courrier, une attestation comme quoi ils pourraient s'affranchir des études sur une station d'assainissement autonome, puisque le réseau d'assainissement collectif allait arriver, à une échéance prévisionnelle, sous réserve des aléas des travaux rencontrés et qu'ils avaient à prendre en compte cette donnée pour réaliser leur travaux. Effectivement, nous sommes, comme l'a dit Monsieur SUTRA, dans les temps globaux de réalisation des travaux, les propriétaires en ont été informés suivant la procédure adéquate et ils étaient donc parfaitement au courant de la situation.

Monsieur Jean-François SUTRA : en fait ils avaient en toute connaissance de cause quand ils ont déposé leur permis de construire, à mettre en place un système provisoire avant le branchement. Donc il n'y a eu aucune surprise et aucun retard. Aujourd'hui, il est prévu d'avoir la mise en service, parce que la plus lourde restait quand même la tranche ferme et la tranche conditionnelle, suffisamment rapidement. Après pour ces personnes-là, ces 2 permis de construire, lorsque le permis a été instruit, ils étaient informés de devoir mettre un système de recueil des eaux usées provisoire et d'ailleurs avec Monsieur BERNAUDEAU, nous nous sommes rendus sur place et nous avons rencontré un des deux propriétaires. Maintenant peut-être Monsieur le Maire si vous me le permettez...

Monsieur le Maire : je vous permets Monsieur SUTRA de compléter.

Monsieur Jean-François SUTRA : je dirai qu'en 3 ans, ces travaux correspondant à plus de 4 km de canalisations, ont été réalisés et je comprends bien l'impatience de Monsieur LASSEUBE à vouloir assainir ce quartier, chose qu'il n'a pas pu faire en 7 ans de mandature.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vais être sûrement méchant, pour dire que de temps en temps, le tuyau d'assainissement passe au-dessus des eaux usées des gens. Ce qui pose un problème, car dernièrement il y a quelqu'un qui est venu me voir en me disant qu'il ne pouvait pas se raccorder.

Monsieur Jean-François SUTRA : je vais être obligé de ré-intervenir. D'abord Monsieur PONGE je vous comprends, car vous êtes le porte-parole des riverains et ceux-ci ont été tous interrogés un par un et ils ont tous signé une feuille fixant les cotes, l'emplacement des tabourets et les cotes de profondeur de ceux-ci. Nous avons donc aux Services Techniques toutes les feuilles signées par l'Entreprise et par les riverains.

Monsieur Jean-Claude PONGE : juste pour dire qu'il y a un riverain qui me connaissait mais que je ne connaissais pas, qui avait fait cette approche. J'en ai parlé à Monsieur SUTRA qui m'a traité de...

Monsieur le Maire : stop ne répondez pas, on va en rester là !

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal **DECIDE :**

Article 1^{er} :

Pour financer la tranche conditionnelle n°2 des travaux de raccordement à la station d'épuration, la Commune de Saint Lys contracte auprès du Crédit Agricole un emprunt de la somme de **486 845 euros à taux fixe de 2,15 %.**

Le paiement des échéances s'effectuera **annuellement.**

La durée est fixée à **15 ans.**

Les échéances seront constantes.

Frais et commissions : **486 euros.**

Article 2 :

La Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition faite par le Crédit Agricole.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 139 - Finances Locales – Budget Assainissement – Convention de reversement partiel des redevances d’assainissement

Aucun commentaire relatif à cette délibération

La Commune de Saint Lys a transféré partiellement la compétence assainissement au SMEA-Réseau 31, elle a conservé la compétence « collecte » et poursuit la facturation de la totalité du service à l’usager, il lui appartient de reverser au SMEA-Réseau 31 la part de la redevance correspondant à la compétence transférée.

Le montant à reverser fait l’objet d’un acompte calculé par le SMEA – Réseau 31 sur la base du Budget Prévisionnel annuel présenté par la Commune et d’un solde après le vote du Compte Administratif du SMEA – Réseau 31.

Le reversement doit intervenir sur la base d’une convention annexée à la délibération.

Ladite convention n’est conclue que pour une durée d’un an sans reconduction tacite afin d’engager les réflexions avec RESEAU 31 permettant, en amont de l’exercice budgétaire, une validation contradictoire du montant de la redevance projeté.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention de reversement partiel des redevances d’assainissement entre le SMEA – Réseau 31 et la Commune de Saint Lys et **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en œuvre les modifications substantielles de la convention dans le respect des principes suivants :

- ***Rendre contradictoire la détermination du montant de la redevance en amont de sa fixation par RESEAU31 et ce en amont de l’exercice budgétaire.***

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 140 - Finances Locales – Programme Départemental 2016 – Demande de subvention - Alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement des eaux pluviales

Monsieur Jean-Claude PONGE : tout d’abord une précision : le réseau d’assainissement c’est entre le croisement de Lamasquère/Bruno Mingesèbes et le chemin de la Moutonne ? C’est cela ?

Monsieur Jean-François SUTRA : oui tout à fait.

Monsieur Jean-Claude PONGE : donc cela rejoint l’autre réseau d’assainissement qui existe ?

Monsieur Jean-François SUTRA : absolument pas, puisqu’en fait c’est toujours pareil c’est une question de gravitaire (Monsieur SUTRA explique sur le diaporama projeté). Ce sera effectivement deux parties distinctes, exactement comme route de Saint-Clar, sur la RD 53, puisque vous avez une partie qui revient vers Pédaouba et ensuite le long du Gazaila et l’autre partie que nous sommes en train de réaliser qui là est une question de pente, d’altimétrie et de réseaux gravitaires, pour se passer au maximum des pompes de refoulement. Le réseau donc part d’un côté et de l’autre.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vous remercie pour cette précision, c’est quelque chose qui avait été demandée par mes collègues à l’époque si mes souvenirs sont bons.

Monsieur Jean-François SUTRA : juste je vais répondre qu’à ce moment-là j’avais bien répondu que cela ne faisait pas parti du marché et que cette partie-là ne serait pas oubliée.

Monsieur Jean-Claude PONGE : tout à fait, je suis d’accord avec vous. Moi je voulais vous parler de l’alimentation potable, il y a marqué « création d’une réserve par bâche à eau au lieu-dit Crabille : 60 000 euros ». Je voulais faire un petit historique, si vous voulez. Tout d’abord un petit historique pour la défense incendie et l’alimentation en eau potable qui sont liées sur ce chemin-là. Depuis plusieurs années, de nombreuses personnes se sont penchées sur ce problème ; je remonte que depuis 2009, mais bien avant la Mairie de Saint-Lys s’était engagée pour faire le travail par lettre. Le 12/11/2009, une lettre a été envoyée à Monsieur le Maire de Saint-Lys, c’est-à-dire Monsieur TENE, ici présent par le Service Départemental d’Incendie et de Secours de la Haute-Garonne : « il est indiqué en priorité numéro un à

faire au plus tard dans les 5 ans » cela se finissait l'année dernière je crois, « la création d'un piquet d'incendie devant le numéro 414 et un autre devant le numéro 797 chemin des Crabilles ». Là on nous parle d'une bâche d'eau, alors que là à l'époque le Service Incendie demandait deux points. Lettre de Monsieur TENE à Monsieur MAROQUIN, qui avait un terrain qui était constructible et que maintenant il n'est plus pour des problèmes d'eaux, « différents devis et études ont été demandés au Syndicat des Eaux à qui il appartient de faire ce renforcement ». C'est la lettre que Monsieur TENE, Maire de Saint-Lys a écrit, je ne fais que recopier ce qui a été écrit « dès que ce dernier sera décidé et budgétisé ». On peut noter dans ce courrier qu'il n'est pas noté qui décide et qui budgétise ? C'est ce que m'a demandé Monsieur MAROQUIN, j'ai été obligé...

Monsieur Jean-François SUTRA : il a les écrits avant 2008.

Monsieur Jean-Claude PONGE : le 09 mai 2012, avis du Commissaire Enquêteur qui a fait son résumé suite au dernier PLU.

Monsieur le Maire : le PLU qui est en cours.

Monsieur Jean-Claude PONGE : tout à fait le PLU qui est en cours. « De régler par un renforcement de réseau d'eau potable dans ce secteur, le problème de la défense à incendie du quartier de Crabille, soit environ 70 familles » En fait il y en a 71 je crois. Le 09 mai 2012, lettre du Syndicat des Eaux à Monsieur le Maire, Monsieur TENE, Maire de Saint-Lys : « le renforcement du réseau est impératif et pourrait être réalisé en deux tranches ». Le 12 avril 2013 dans la Dépêche du Midi, Monsieur Jacques TENE, Maire de Saint-Lys indique, je cite à chaque fois ce n'est pas moi qui invente, « le renforcement de réseau en eau potable et le renforcement des bornes en incendie sont des axes majeurs ».

Monsieur le Maire : je ne l'ai pas dit forcément que sur Crabille, c'était sur un ensemble.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je suis d'accord mais je suppose que vous n'avez pas mis Crabille de côté !

Monsieur Jean-François SUTRA : puisqu'il y a l'installation d'une bâche...

Monsieur Jean-Claude PONGE : je peux finir s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : allez-y, Monsieur PONGE.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je me suis permis de faire quand même un petit effort, je voudrais finir.

Monsieur le Maire : on va vous écouter jusqu'au bout.

Monsieur Jean-Claude PONGE : le 16 mai 2015, lettre du Sous-Préfet à Monsieur le Maire, je ne lirai pas toute la lettre, je ne lirai qu'un résumé à la page 5. « Enfin en matière d'eau potable, il conviendra de veiller au renforcement du réseau dans les quartiers de Crabille et Bartas ». Donc Monsieur le Maire je suis tout à fait d'accord avec vous et je ne doute pas que ce petit historique mettra en évidence que la mise aux normes des tuyaux d'eau potable et des piquets d'incendie sont intimement liés, si on ne veut pas dépenser de l'argent inutile. Prévoir une bâche qui coûte en investissement 60 000 euros HT, auquel il faudra ajouter un budget de fonctionnement, tonte de l'herbe, organisme de contrôle, assurances etc... ce n'est pas la meilleure solution, c'est un gaspillage de l'argent public. Il me semble aussi qu'au point de vue esthétique et écologique l'enfouissement du réseau est la solution. Ce sont pour ces diverses raisons que nous voterons contre votre résolution.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste une précision sur un autre point. L'extension route de Lamasquère en remontant vers le chemin de la Moutonne, c'est jusqu'au chemin de la Moutonne ? La tranche prévue s'il vous plaît ?

Monsieur Jean-François SUTRA : cette délibération concerne une demande de subvention. A aujourd'hui dans la programmation les études techniques n'ont pas été encore faites. Donc le Budget 2016 n'est pas réalisé. Effectivement en temps et heures, nous proposerons ce que nous comptons faire sur cette partie-là. Mais sachez que si on engage une demande de subvention, c'est bien pour assainir cette partie. Après vous dire jusqu'où elle va remonter, cela dépendra toujours de la partie altimétrie et de la partie gravitaire du réseau.

Monsieur Patrick LASSEUBE : il y a une somme de 220 000 euros HT, qui correspond quand même pour une demande de subvention à une évaluation assez précise du linéaire, donc vous me le donnez en mètre, j'irai mesurer sur place, vous me dites jusqu'où à peu près, attendez l'altimétrie dans le secteur on la connaît quand même sur le Schéma Communal, alors dites moi la vérité...

Monsieur le Maire : je ne peux pas vous laisser dire ce mot.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est une question...

Monsieur le Maire : non mais dites-moi la vérité !?

Monsieur Jean-François SUTRA : comme vous le voyez, il y a la « création de réseaux usées – route de Lamasquère, Quartier Boiris/Roland Garros ».

Par courrier reçu le 13 juillet dernier, le Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne avait proposé à la Collectivité d'inscrire à la prochaine programmation départemental 2016 eau potable, eaux usées, eaux pluviales, les projets afin de bénéficier de l'aide départementale.

Les projets proposés sont donc les suivants :

Alimentation en eau potable

- Création d'une réserve par bache à eau au lieu-dit Crabille : 60 000 € HT

Assainissement eaux usées

- Reprise du réseau eaux usées rue du Ruisseau Saint Julien : 220 000 € HT
- Extension du réseau - chemin Pillore, Chemin de la Moutonne, partie route de Lamasquère (près du croisement de la RD19a) : 75 000 € HT
- Création de réseaux eaux usées – route de Lamasquère, Quartier Boiris/Roland Garros : 220 000 € HT.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de Haute-Garonne, dans le cadre de la programmation départemental 2016 eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'attribuer à la Commune de Saint-Lys une subvention maximale pour les projets cités ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 20

Contre : 7

Abstention : 0

15 x 141 - Domaine et Patrimoine – Acquisition amiable MOLAS et REYNES – Chemin piétonnier / piste cyclable – Avenue de la Famille LECHARPE – Modificatif

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement Monsieur le Maire, j'ai regardé le plan impactant les deux entrées des propriétés privées, les deux propriétaires ont donné leur accord pour une somme dérisoire pour faciliter aussi le projet communal, mais j'ai vu qu'au moins sur une des deux propriétés, le fait de boucher le fossé et de faire passer la piste cyclable va faire en sorte que le propriétaire va se retrouver avec le portail sur le bord du piétonnier. De fait pour son garage de midi, s'il se gare, comme il a l'habitude de le faire aujourd'hui, demain il va être sur la piste cyclable, donc ce n'est pas possible. Je pense qu'il faudrait envisager et aller au devant de ce problème, qui a été soulevé ce n'est pas quelque chose que vous découvrez, de façon à trouver un compromis avec le propriétaire et quitte à faire des travaux, on puisse reculer son entrée pour qu'il puisse bénéficier règlementairement de son garage devant le portail, sans devoir se mettre en infraction, mais je trouve que là il faut trouver un arrangement à l'amiable, puisque les premiers pas ont été faits, il n'y a pas de souci. Voilà c'était l'objet de ma demande qui sera reprise dans le compte-rendu, mais peut-être avez-vous la réponse ?

Monsieur le Maire : cela concerne la propriété MOLAS et il l'a déjà. On lui a dit que le tracé étant positionné avec un bornage officiel, donc définitif sur cette partie-là. S'il est nécessaire de reculer son accès, il n'y a pas de problème, ce serait pris en compte, comme on a pu le faire avec le cheminement piétonnier qui va vers le lycée.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci.

Monsieur le Maire : il le sait, je l'ai redit à moult reprises à l'intéressé et le sens du courrier qu'il a reçu de ma part au moment de la cession, « dans l'éventualité où », c'était marqué comme cela, ce serait pris en compte.

Par délibération en date du 30 septembre 2013, Monsieur le Maire avait rappelé la nécessité de créer une piste cyclable le long de la RD 12, reliant le centre de la Commune au lotissement Bellevue et d'aménager l'intersection entre le chemin Guiraoudéou, l'avenue de Gascogne (RD12) et l'avenue de la Famille Lécharpe.

Après les études réalisées par la Communauté d'Agglomération du Muretain, à qui la compétence voirie a été transférée, il a été mis en évidence que deux autres propriétaires en indivision étaient impactés par le projet, en l'occurrence l'indivision MOLAS et l'indivision REYNES. Le Conseil Départemental a demandé à la Commune d'acquiescer toutes les emprises nécessaires, les emprises destinées au Conseil Départemental feront l'objet d'une rétrocession par la suite.

En date du 25 juin 2015, Le Préfet a déclaré cessibles, pour cause d'utilité publique, les parcelles qui n'ont pu faire l'objet d'une cession amiable.

En date du 15 Septembre 2015, le Juge a ordonné l'expropriation de ces parcelles au profit de la Commune pour réaliser l'ouvrage.

Afin de pouvoir lancer les travaux dans les meilleurs délais, il est nécessaire de modifier les emprises des consorts MOLAS et REYNES comme suit :

Indivision MOLAS : une emprise de 138 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section A n°463 de 1435 m², pour un montant de 1€ le m².

Une promesse de cession a été signée par les consorts MOLAS en date du 4 Décembre 2014 ;

Indivision REYNES : une emprise de 8 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section A n°452 de 11 m², et une emprise de 18 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section A n°529 de 270 m², soit un total de 26 m²,

Une promesse de cession a été signée par les consorts REYNES en date du 11 Juillet 2013, pour un montant de 1€ le m².

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'acquérir les terrains nécessaires à l'opération de voirie envisagée et que l'acquisition est réalisée à l'amiable.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 142 - Domaine et Patrimoine – ZAC du Boutet lot n°25 – Cession de terrain

Madame Catherine RENAUX : par rapport à notre conversation l'autre jour en Commission Finances, vous confirmez que sur la ZAC du Boutet il reste un lot à céder ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : oui.

Madame Catherine RENAUX : donc question subsidiaire : au niveau de l'extension de la ZAC qui est de la compétence de la CAM, qu'en est-il ? Cette extension va-t-elle voir le jour ? Et dans combien de temps, sous quel délai ?

Monsieur Abdelhaq BENNIS : dans un premier temps, l'extension qui était prévue au niveau de la ZAC était liée principalement au projet de la déviation qui devait voir le jour en 2011, puis 2012, puis 2015, puis probablement à mettre sur le Budget de 2017. Pour le moment c'est lié principalement à cette déviation, s'il n'y a pas de déviation, probablement il n'y aura pas d'extension à ce niveau-là. Maintenant rien ne nous empêche d'étudier d'autres possibilités sur le territoire.

Monsieur le Maire : dans le cadre de la révision du PLU, cette question sera aussi abordée et vous serez conviés à la réunion et j'espère que vous ne manquerez pas d'être présents. Madame RENAUX vous en serez la première informée.

Madame Catherine RENAUX : je vous remercie.

Madame Abdelhaq BENNIS : on a pris l'initiative d'inviter la Commission d'Aménagement du Territoire du Club de Muretain pour échanger avec eux, car ce sont eux les acteurs économiques et ils savent de quoi ils ont besoin réellement avant de lancer une zone ; il y a une concertation avec eux aussi pour dire nos besoins, ceux des entreprises qui seront potentiellement créatrices d'emplois. Ce que l'on connaît déjà c'est l'internet et le réseau routier, ce sont des éléments principaux dont on doit tenir compte pour la décision de l'implantation d'une autre zone ou de l'extension de celle-là.

Madame Catherine RENAUX : juste simplement par rapport au projet de déviation que vous annoncez, que le Conseil Départemental recule « aux calendes grecques », est-ce que vous avez interrogé le Conseil Départemental à savoir si ce projet de déviation est « fini », on en parle plus ou est-ce que c'est quand même encore en projet et sous quel délai ?

Monsieur le Maire : si c'est encore en projet : oui ; par rapport au délai ; normalement on devrait avoir une réponse, d'après ce que m'avait dit le Président du Conseil Départemental, d'ici la fin de l'année 2015, sachant que nous avons de nouveau rendez-vous avec notre Conseiller Départemental jeudi après-midi. Nous reposerons la question et si nécessaire il ne manquera pas de nous tenir au courant, ainsi que les administrés de cela. Sachant qu'à ce jour, d'après les informations que l'on a, les acquisitions foncières ont été quasiment réalisées, il reste quelques études de sols et de situation concernant le tronçon 6. Ce tronçon est celui qui va relier la RD 632 à la RD 12.

La Commune de Saint-Lys souhaite promouvoir et dynamiser l'activité économique à travers l'opération « ZAC du Boutet » 3^{ème} tranche afin de favoriser la création d'emplois.

Madame DAROLLES Laetitia et Monsieur COHEN Yannick, dont l'activité est la vente de fruits et légumes, et dont le siège social est situé, 75 chemin Pédaouba à SAINT-LYS, souhaitent se porter acquéreur du **lot n°25**, d'une superficie de **1973 m2**, afin d'y implanter leur entrepôt de stockage.

Pour le lot n° 25 d'une superficie d'environ 1973 m2, nous autorisons une SDHON de **1026 m2 environ**. Concernant cette cession, un avis des domaines individualisé a été demandé le 23 novembre 2015 et obtenu le 25 novembre 2015 pour un montant de **69 055,00 € HT, soit 82 866,00 TTC**.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à mener toutes négociations et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de la **cession du lot n°25 avec Madame DAROLLES Laetitia et Monsieur COHEN Yannick**, notamment le compromis de vente sous conditions suspensives et acte authentique pour un montant (sous réserve de modification des surfaces après bornage des lots) de **69 055,00 € HT, soit 82 866,00 TTC**.

La totalité des frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 143 - Domaine et Patrimoine – Futur « Conservatoire du Patrimoine » – Date d'ouverture – report

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Commune avait convenu avec l'Association « Art, Culture et Patrimoine de Saint-Lys » d'un premier report de la date d'ouverture du « Conservatoire du Patrimoine » au 31 décembre 2015, conformément à la délibération n°14 x 121 du 8 septembre 2014.

Lors de la réunion en Mairie du samedi 5 décembre 2015 avec l'Association « Art, Culture et Patrimoine de Saint-Lys », il a été convenu que la donation effectuée par l'association en faveur de la Commune sera rendue effective concomitamment à la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT) (décembre 2017), du Centre Plurifonctionnel dans lequel sera inclus le futur Conservatoire du Patrimoine sis 7 avenue Francois Mitterrand 31 470 Saint-Lys.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de reporter la date butoir de transfert de propriété du matériel de télécommunication du Conservatoire du Patrimoine, désormais fixée à la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT) du Centre Plurifonctionnel, estimé au 31 décembre 2017.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 144 - Commande Publique – Convention de mise à disposition de Services entre la Commune Saint-Lys et la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux – Renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2016

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) assure la compétence « entretien des voiries communales hors chemins ruraux » en utilisant les Services de la Commune de Saint-Lys sans les désorganiser.

En effet, la Commune de Saint-Lys dispose d'ores et déjà, en interne, de Services permettant d'assurer cette assistance.

Il est donc utile que la CAM puisse utiliser pour les parties de ses compétences pour lesquelles les besoins de proximité et de disponibilité l'exigent, les Services de la Commune de Saint-Lys moyennant remboursement à ces dernières des sommes correspondantes.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de mise à disposition des Services qui sera signée entre la Commune de Saint-Lys et la CAM sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT, ainsi que les annexes 1 et 2 et les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par la CAM des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition ;

- **PRECISE** que la convention entre la Commune de Saint-Lys et la CAM sera conclue pour une durée de un an, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et que le montant du coût de fonctionnement pour l'année 2016 sera calculé à la fin de l'exercice correspondant ;
- **PREND ACTE** qu'un dispositif de suivi de l'application de ces conventions sera mis en place conformément à l'article 12 du projet de convention.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 145 - Institution et vie politique - Maintien ou non d'un Adjoint dans ses fonctions suite au retrait de sa délégation par le Maire

Monsieur Patrick LASSEUBE : est-ce qu'il y a eu d'autres signalements, peut-être pas par des propos que vous avez qualifiés, mais pour d'autres faits mettant en opposition des agents communaux et des Elus ?

Monsieur le Maire : c'est une question qui est posée ? A ce jour où un agent de la Collectivité demande la protection fonctionnelle, non. Un agent qui demande la protection fonctionnelle m'amène, après avoir eu les éléments à avoir une posture et à retirer la délégation ; il faut savoir aussi que quand on est Adjoint au Maire, on est aussi Officier de Police Judiciaire, en substitution et en l'absence du Maire et que là-aussi les fonctions ne sont pas les mêmes que n'importe qui autour de la table ici réunit. Les exigences et l'exemple doivent être sauvegardés.

Monsieur Jean- Claude PONGE : je voulais juste faire une petite intervention si c'est possible. On nous demande le lundi 14 décembre si on maintient ou non Monsieur VILLENEUVE dans ses fonctions, alors que l'on nous fait la photocopie de l'arrêté municipal du 03 décembre 2015 qui indique que sa délégation est retirée. Je ne suis pas là pour faire l'éloge funèbre d'une petite mort comme le dit la chanson, mais quand même il me semble que Monsieur VILLENEUVE est un professionnel de l'électricité, il fait la différence entre la puissance active, puissance réactive, puissance apparente, les watts, les volts, les ampères etc. Quand un fournisseur d'électricité est devant Monsieur VILLENEUVE, il se rend très vite compte que l'homme est un professionnel et qu'il vaut mieux lui fournir de bons éléments si on veut le convaincre. C'est un atout pour Saint-Lys, pour la Commune évidemment. Monsieur VILLENEUVE est un calme, en 50 ans au minimum, je ne me rappelle pas l'avoir vu s'énerver. Beaucoup ici même peuvent témoigner, qu'il sait rendre des services à titre gracieux. Je ne connais pas dans le détail ce qui motive la mise à l'écart de Monsieur VILLENEUVE, mais je pense qu'il faut savoir faire preuve d'humanité et de tolérance vis-à-vis d'une personne, qui actuellement, est affaiblie par de graves ennuis de santé. Il me semble que depuis 8 ans qu'il est élu, il n'a pas démérité. Je vous remercie Monsieur le Maire de m'avoir écouté. Une petite précision : il n'est plus Adjoint suite au vote mais il reste toujours Elu ?

Monsieur le Maire : oui il est toujours Elu mais une information judiciaire est en cours.

Suite au retrait le 03/12/15 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Monsieur Raymond Villeneuve, Adjoint au Maire par arrêté n° 2015 x 281 du 03/12/2015 dans les domaines transitions énergétiques, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de **Monsieur Raymond VILLENEUVE** dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré et après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal **DECIDE**, par **1** voix **POUR**, **17** voix **CONTRE** et **9** **BLANCS** soit **27 suffrages exprimés**, de ne pas maintenir **Monsieur Raymond Villeneuve** dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

15 x 146 - Institution et Vie Politique - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis sur le projet

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'ai lu avec intérêt ce projet de Schéma Départemental qui nous impacte en partie. Il y a une chose, je suis d'accord et le Groupe aussi, c'est la disparition du SIVOM, il nous faut acter la disparition du SIVOM, évidemment cela va de soi. Par contre, Monsieur le Maire il y a une chose que je ne comprends pas, que vous ayez repris dans cette même délibération la fusion simple concernant la Communauté de Communes des Coteaux du Saves et de l'approuver telle qu'elle est décrite dans le Schéma. Vous savez tout comme moi que ces Communes-là sont en opposition avec ce que prévoit

le Préfet, c'est-à-dire de les rattacher à la Communauté du Saves, le Rieumois, pour faire simple, sachant par ailleurs que cette Communauté de Communes a pris la décision en Conseil Communautaire, à l'unanimité, pour demander au Préfet le rattachement, non pas aux Rieumois, je fais simple tout le monde comprend, mais à la CAM. Ce vote a eu lieu à l'unanimité de ces Communes concernées. D'autre part, pour que ce soit validé, il faut que chaque Commune prenne la même délibération dans les mêmes termes et avant le 31 décembre de cette année. La quasi-totalité de ces Communes-là, je l'ai vérifié, ont pris déjà la décision en Conseil Municipal. Bien sûr il faut aussi que la Préfecture vise la légalité de ces délibérations pour qu'elles soient prises en considération et prises en considération par le Préfet. D'abord la loi NOTRe stipule bien que les Communes qui doivent donner un avis ce soir, ce sont les Communes concernées par quelque chose. Effectivement on est concernés par la disparition du SIVOM auquel nous faisons parti. Quant à la Communauté de Communes du Saves, nous ne sommes pas impliqués ni d'Adam ni d'Eve. On n'a rien à voir avec eux, donc effectivement je ne comprends pas Monsieur le Maire que vous l'avez pris par rapport à ces petites Communes et sachant qu'ils sont contre ce qu'il a été écrit dans le document de ce Schéma Directionnel. C'est de l'ingérence, on se mêle des affaires des autres et en plus on ne va pas dans leur sens. Ou on va dans leur sens et on les appuiera le moment venu, ils en auront peut-être besoin pour qu'ils intègrent la CAM, mais aujourd'hui surtout pas dans une délibération, d'autant que si la délibération a été prise comme cela et si vous l'acceptiez, vous la votiez majoritairement. Bien sûr nous ferions aussi un courrier dans ce sens, pour dire au Préfet que la Commune de Saint-Lys n'a rien à voir avec le Schéma Départemental concernant la prise de décision de mettre ces petites Communes dans le Rieumois. Voilà Monsieur le Maire. C'est clair où je reviens là-dessus ?

Monsieur le Maire : la note de synthèse n'était peut-être pas suffisamment exhaustive de ce que l'on a pu écrire, ni même ce que j'ai pu écrire, moi-même en son temps, puisque c'est une question que vous m'avez posée en direct sur le fait de dire que si au niveau de la CAM vous ne voulez pas les petites Communes qui ont fait la vie de Saint-Lys dans le bassin de vie, d'où l'effet d'une lettre à 4 pour éveiller les consciences du Préfet et du Président de la CAM, je ne comprends pas trop votre lecture puisque, nous, on propose un débat...

Monsieur Jean-François SUTRA : alors excusez-moi, la délibération s'arrête « sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal » : donc à ce que je sache à aujourd'hui vous ne connaissez pas la fin de la délibération, puisqu'effectivement on la met au débat pour connaître votre position. Que je sache qu'en j'ai lu « sur proposition du Maire » et « après en avoir délibéré, le Conseil Municipal » j'ai dit il y a un débat. Donc vous ne pouvez pas anticiper la position de la délibération puisque justement on souhaiterait que vous donniez votre opinion.

Monsieur Patrick LASSEUBE : alors je recommence : le Préfet nous demande comme aux autres Communes de prendre une délibération par rapport à son projet de Schéma pour toutes les Communes qui sont concernées par un des points là-dedans, seules les Communes concernées doivent donner leur avis avant le 31 décembre sur le Schéma Départemental et sur des points précis. Effectivement il y a le point du SIVOM et c'est tout pour la Commune de Saint-Lys ! Il n'y a que ce point. Alors je ne vois pas pourquoi vous voulez y mettre aussi la fusion 5 ? Dites-moi !

Monsieur Jean-François SUTRA : où est-ce que c'est marqué que l'on doit y mettre la fusion 5 ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur la note de synthèse page 11.

Monsieur le Maire : ce que je vous propose c'est de décomposer cette délibération en deux, au même titre d'ailleurs que la délibération qu'il y aura demain à la CAM en Conseil Communautaire. Je vous propose de faire une première délibération concernant la disparition et la fin du SIVOM, si vous êtes d'accord, on l'acte maintenant.

Contexte :

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), 3ème et dernière étape de la Réforme Territoriale engagée par le Gouvernement (après la loi MAPTAM et la réduction du nombre de régions de 22 à 13), vise à délimiter le plus clairement possible l'architecture des compétences des différents échelons territoriaux.

La Commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Muretain, EPCI – FP.

La Commune est également membre du SIVOM du Canton de Saint Lys.

A la demande du Préfet de Haute-Garonne, la Commune de Saint Lys doit émettre un avis concernant le projet de SDCI.

Doivent délibérer les Conseils Municipaux des Communes et organes délibérant des EPCI et des Syndicats Mixtes concernés par les propositions de modifications de la situation existante.

La commune de Saint Lys est concernée par la fermeture du SIVOM.

Un des volets de la loi NOTRe concerne les intercommunalités, que le législateur entend rationaliser tout en les faisant monter en puissance. En augmentant le seuil des Communautés de Communes de 5 000 à 15 000 habitants, en transférant davantage de compétences aux EPCI à fiscalité propre et donc en supprimant, in fine, les Syndicats Intercommunaux faisant double emploi avec ces EPCI, la réforme a pour objectif de réduire les dépenses publiques, mais vise également à rendre plus efficace et plus efficace le Service Public de proximité.

Ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), élaboré en concertation avec les Elus, s'inscrit donc dans le prolongement des dispositions de la loi NOTRe.

Objectifs :

1- Un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants

L'objectif de ce nouveau seuil est d'encourager les Communes à se regrouper dans des intercommunalités plus grandes afin de répondre à un double objectif :

- que les EPCI à Fiscalité Propre correspondent davantage aux périmètres des bassins de vie,
- que leur périmètre plus large leur permette d'exercer les compétences supplémentaires qui leur sont transférées.

2- Transfert de compétences vers les EPCI à Fiscalité Propre

L'objectif visé est le renforcement du bloc des compétences obligatoires des EPCI à Fiscalité Propre, qui ont dans les faits évolué plus rapidement que la législation.

3- Rationalisation de l'intercommunalité de services

L'objectif de la loi NOTRe consiste à amplifier et accompagner la diminution du nombre de syndicats en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports. La diminution du nombre de syndicats doit permettre aux EPCI à Fiscalité Propre de développer un réel processus d'intégration dans l'exercice de leurs compétences.

Lignes directrices du projet de schéma élaboré par le Préfet de la Haute-Garonne (présenté aux membres de la SDCI) le 19 octobre 2015 pour la Commune de Saint-Lys :

Renforcer les compétences des EPCI à FP et élargir leur périmètre.

Rationnaliser la carte intercommunale grâce à l'établissement de critères de fusion et de dissolution de syndicats en respectant les critères suivants :

- Syndicats jugés inutiles,
- Syndicats faisant double emploi avec d'autres structures syndicales ou des EPCI à FP,
- Syndicats dont le périmètre est inférieur à ceux des EPCI à FP actuels ou envisagés dans le SDCI,
- Syndicats exerçant des compétences dont la loi a prévu le transfert entre 2016 et 2020 aux EPCI à FP,
- Autres syndicats impactés par le SDCI.

Projets de fusions et extension :

La Commune de Saint Lys est concerné par :

- Le PROJET S41 de dissolution du SIVOM du Canton de Saint Lys.

Le Conseil Municipal EMET un avis **FAVORABLE** au projet N° S41 de dissolution du SIVOM du canton de Saint Lys,

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 146 BIS - Institution et Vie Politique - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Proposition sur le projet

Monsieur le Maire : vous vous êtes exprimés sur cette 2^{ème} partie puisque l'on a divisé la délibération en deux. Concernant la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, vous dites si j'ai bien compris, que cela ne nous concerne pas qu'ils soient au Savès ou à la CAM, ce n'est pas notre problème ! Est-ce que c'est bien cela ou pas ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : non, la loi NOTRe nous demande uniquement de ne se prononcer par délibération sur les choses qui nous concernent directement ! Il n'y a pas que la petite Communauté des Communes d'Aussonnelle, il y a d'autres Syndicats où on pourrait avoir des avis différents. Non ! On n'a pas à se prononcer par délibération sur les autres points.

Monsieur le Maire : vous soulignez que les 6 petites Communes que vous désignez de la Communauté

Rurale des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, qui a les 20 délégués, à l'unanimité, ont voté le principe et y compris dans leurs Conseils Municipaux, de rejoindre la CAM : vous dites que ce n'est pas notre problème et que l'on n'a pas à délibérer là-dessus.

Monsieur Patrick LASSEUBE : *sur le document dans la fusion 5, on doit se prononcer en fonction de ce document ce soir. Les appuyer pour qu'effectivement ils viennent à la CAM : bien sûr ! Je suis entièrement d'accord, mais ce n'est pas ce qui est dit sur la fusion 5 ; sur celle-ci le Préfet les a mis d'autorité contre leur avis.*

Monsieur le Maire : *on peut donner un avis défavorable ! Je ne comprends pas votre posture.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *par rapport au Schéma, la loi NOTRe ne nous demande pas de nous prononcer. On l'a fait pour le SIVOM, ça on l'oublie. Par contre que l'on prenne une délibération ici en Conseil Municipal pour appuyer la décision des Communes qui veulent aller à la CAM, bien sûr qu'il faut le faire. Mais je pense qu'il faudrait aussi que cela soit en liaison avec la stratégie, je veux dire qu'il faut aussi que notre délibération reprenne l'argumentaire qu'ils ont développé eux pour dire, on ne veut pas aller aux Rieumoises mais on veut aller à la CAM, ce n'est pas une décision arbitraire, ils l'ont argumenté, je pense que nous aussi il faut que l'on reprenne l'argumentation de ces Communes pour faire une délibération et les appuyer bien sûr en ce sens.*

Monsieur Jean-François SUTRA : *de toute façon effectivement, il est dit que l'on ne pouvait pas émettre un avis sur la totalité du rapport, lisez-bien.*

(Monsieur SUTRA continue le débat à l'aide du diaporama projeté)

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je n'ai pas l'argumentaire sur moi des petites Communes qui vont écrire au Préfet qu'ils ont délibéré. Est-ce que vous pouvez m'assurer que ce qui est écrit là reprend l'argumentaire...*

Monsieur le Maire : *je n'ai pas la précision, j'allais dire, de détail des petites Communes ; ce que je sais c'est qu'il y a une volonté de celles-ci de rejoindre la CAM et que la posture que j'ai prise et sur laquelle vous m'avez interpellée sur un courrier, rejoint la position du Groupe Majoritaire.*

Monsieur Jean-François SUTRA : *de toute façon la délibération que nous avons à prendre c'est la délibération de la Commune de Saint-Lys par rapport à la CAM, car elle appartient à celle-ci. Vous avez toutes les motivations qui évidemment les recroisent.*

Monsieur le Maire : *la question va se poser après demain, c'est-à-dire demain mardi en Conseil Communautaire, on sera probablement la seule Commune à soutenir cela.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *sur le fond je pense à nos co-citoyens. Quelle clarté à ce découpage permanent ? Un Canton qui a disparu, on est fusionné. Il y a quand même une carte qui bouge sans arrêt, que ce soit au niveau des régions ou des Communautés d'Agglomération et de Communes. Tout cela manque quand même de clarté et bouge un peu trop vite et je pense profondément qu'il y a une certaine précipitation à tout cela et que pour le citoyen de base, tout cela lui passe par-dessus. D'où aussi le décrochage des gens par rapport aux Elus. C'est quand même un problème de fonds, parce que là on se retrouve un peu, cela me fait penser, je suis professeur d'histoire, à la situation de l'ancien régime avant la révolution, c'est-à-dire que c'est du grand n'importe quoi !*

Monsieur le Maire : *après cette petite tirade, votre positionnement par rapport à ce que vient de dire Monsieur SUTRA ?*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *je suis quand même étonné de ce que l'on appelle le débat ! Un débat c'est un échange ; là on nous demande de nous prononcer alors que l'on n'avait pas tous les éléments !*

Monsieur le Maire : *mais attendez, on ne gère pas la semaine ! Entre le moment où on vous envoie dans les délais la convocation pour le Conseil Municipal...*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *dans le débat, effectivement dans les 4 questions que l'on vous a posées, on vous a posé la question « pouvez-vous Monsieur le Maire nous donner les suites de votre décision personnelle engageant la Commune de Saint-Lys pour la création d'un nouvel Intercommunalité à l'intérieur du périmètre de notre Canton sachant que le Conseil Municipal n'a pas été informé sur le sujet ? »*

Monsieur le Maire : *vous avez les éléments de réponse ce soir, la posture que prend le Conseil Municipal, sous réserve que vous la votiez.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je ne comprends pas, il y a des informations qui me manquent. Vous*

prenez l'initiative d'un courrier signé avec 4 collègues pour créer une Intercommunalité à l'intérieur du périmètre du Canton de Plaisance.

Monsieur le Maire : *écoutez votre collègue Monsieur REY-BETHBEDER parlait de l'histoire, on ne va pas rappeler celle de 2003-2004 quand le Canton a éclaté !*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *le courrier est d'aujourd'hui !*

Monsieur le Maire : *non il n'est pas d'aujourd'hui.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *il est d'avant-hier.*

Monsieur le Maire : *bien avant avant-hier, je suis désolé cela fait un moment ! Justement on ne va pas parler de 2003/2004 quand vous êtes parti...*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *non il est du 16 octobre 2015.*

Monsieur le Maire : *il n'est pas d'hier, il n'est pas non plus d'aujourd'hui !*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *16 octobre 2015, ce n'est pas récent ?*

Monsieur le Maire : *vous dites qu'il est d'aujourd'hui.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *il est d'actualité oui.*

Monsieur le Maire : *il est d'actualité et bien vous avez la réponse et la posture du Groupe Majoritaire.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *vous avez changé ?*

Monsieur le Maire : *absolument pas. Monsieur LASSEUBE, vous étiez sur un groupe de travail en 2003/2004, même avant, et puis à la CAM...*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *non on en a débattu ici.*

Monsieur le Maire : *non ça c'est débattu au SIVOM.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *non en a débattu ici !*

Monsieur le Maire : *attendez, je peux terminer, je vous ai écouté ! Donc en son temps et à un moment donné il y a nécessité de prendre des positions pour faire bouger les lignes. Aujourd'hui, il fallait faire bouger les lignes à la CAM, moi j'ai aussi à défendre le bassin de vie de Saint-Lys et donc ce qui a été présenté par Monsieur SUTRA. A un moment donné, les camarades viennent me solliciter, je dis je vous soutiens ! Je l'ai pris c'est vrai certes sur ma seule initiative, mais là aujourd'hui on vous présente une posture municipale, vous venez la rejoindre ou pas mais voilà notre posture ! Vous avez la réponse à cette démarche !*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *ok pour adopter cette posture commune qui ne sera pas la votre mais celle du Conseil Municipal, je préfère ces termes là ! Par contre on peut considérer votre courrier aux Maires du Canton comme n'étant plus d'actualité ?*

Monsieur le Maire : *ce n'est plus d'actualité du tout. Même le Président de la CAM et même la Conférence des Maires de la semaine dernière, connaît ma position et le pourquoi de ma démarche. Ils savent que demain, nous, on va voter de soutenir les Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *est-ce que l'on peut vous demander une interruption de séance s'il vous plaît ?*

Monsieur le Maire : *si vous voulez, suspension de séance.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je vous remercie.*

Reprise du Conseil Municipal

Madame Catherine RENAUX : *nous avons pris connaissance du document que vous nous avez remis, on note l'heure, à 0h30. Je vais répéter ce qu'il a été déjà dit c'est que ce document de travail de votre équipe aurait pu nous être transmis bien avant 0h30 ce soir pour que l'on puisse au moins regarder toutes les motivations par rapport à ce projet de fusion...*

Monsieur le Maire : *attendez, excusez-moi de vous couper mais est-ce que vous avez d'autres points que vous souhaitez que l'on ajoute ?*

Madame Catherine RENAUX : je ne sais pas ! Là à 0h45, je ne vais pas débattre des points qui pourraient manquer parce que je vais vous dire quelque chose Monsieur TENE : je pense qu'il aurait été de bon ton d'inviter Monsieur COUCHAUX, Président de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès afin qu'il puisse nous faire part du sentiment de l'ensemble des Communes de cette Communauté. On est bien d'accord ? Au moins on aurait eu le point de vue...

Monsieur le Maire : je pensais le voir vendredi à la réunion du SIVOM, il n'était pas là ; je pensais le voir ce soir au Conseil Syndical du SIVOM, il n'était pas là...

Madame Catherine RENAUX : vous n'avez pas son numéro de téléphone ?

Monsieur le Maire : je ne vais pas l'appeler ! Il y a des réunions, il a les indemnités d'Elus c'est pour travailler !

Madame Catherine RENAUX : non mais pour l'inviter au Conseil Municipal de ce soir et qu'il nous fasse part de l'avis de l'ensemble de ces Communes.

Monsieur le Maire : mais on le sait l'avis de ces Communes.

Madame Catherine RENAUX : ce soir notre sentiment c'est que l'on se sent quand même mis devant le fait accompli d'un groupe de travail, d'un comité de pilotage, auquel nous n'avons pas été invité. On se sent quelque peu piégé mais évidemment si c'est la volonté de ces Communes, on ne peut pas aller contre celle-ci d'intégrer la CAM. Maintenant est-ce que toutes les motivations concernant ce projet de fusion y sont ? Moi ce soir à 0h45 je ne peux pas vous dire il manque ceci il manque cela. Il me faut beaucoup plus d'éléments pour pouvoir vous dire : est-ce que toutes les motivations y sont ? Je pense aussi que Monsieur COUCHAUX aurait pu éventuellement nous dire, on pourrait peut-être intégrer telle ou telle motivation. Ceci pour dire que nous voterons « pour » ce projet, puisque telle est la volonté des Communes de la Communauté Rurale des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, d'intégrer cette fusion pour intégrer la CAM. Par contre, je pense qu'il est important d'inverser « la Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle avec la Communauté d'Agglomération du Muretain ». C'est elles qui sont demandeuses et pas l'inverse.

Monsieur le Maire : c'est noté et on rectifie sur la délibération.

Madame Catherine RENAUX : j'étais en train de donner des explications, on va dire sémantiques sur l'importance que revêt de fusionner les Communautés de Communes Rurales avec la CAM et non pas l'inverse. Je pense que Monsieur MANDEMENT n'apprécierait pas.

Monsieur le Maire : je le crois aussi.

Monsieur Patrick LASSEUBE : dans la fiche qui accompagnera la délibération il faut aussi rectifier. Je préfère aussi respecter l'ordre « Communauté de Communes avec Communauté d'Agglomération » et après dessous il y a aussi « EPCI concernés », il vaut mieux faire l'inverse. C'est un peu comme dans la présentation du Schéma où c'était « la Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle avec la Communauté de Communes du Savès ». Sur un point de vue technique et règlementaire, on va prendre une délibération alors que Sabonnères délibère ce soir aussi, donc cela veut dire que dans le timing on prend une délibération alors que toutes les Communes concernées ne l'ont pas fait et que sur un point de vue du timing il aurait été préférable de prendre cette délibération à peine en décalé, ce qui aurait permis d'avoir vraiment une cohérence jusqu'au bout, à savoir on aurait pris une délibération de soutien, quitte à la dissocier de l'histoire du SIVOM, à un acte déjà posé par les Communes concernées. C'est peut-être un point de détail mais je n'en suis pas sûr parce que demain vous avez Conseil Communautaire, donc effectivement cette question est au Conseil Communautaire. Comme vous l'avez rappelé il y a des Communes qui vont voter contre et c'est un peu dommage de ne pas avoir laissé le temps au Président de la Communauté de Communes du Savès de rencontrer le Président avec les délibérations de son Conseil Communautaire et de toutes les Communes concernées. C'est un peu dommage car demain vous risquez d'avoir un vote « contre » alors que ce n'est pas le but recherché, honnêtement, j'espère que l'on partage tous la même opinion là-dessus, c'est-à-dire qu'il faut aider ces petites Communes dans leur démarche et dans leur volonté et décisions politiques et si demain il y a déjà un vote négatif, je ne vois pas comment le Président de la Communauté de Communes, Christophe COUCHAUX pour ne pas le nommer, le Maire de Bragayrac va aller défendre cela auprès de Monsieur MANDEMENT alors que celui-ci va lui dire qu'ils se sont déjà prononcés ! Qu'en pensez-vous ? C'est dans le débat, moi je ne cache rien.

Monsieur le Maire : le timing du Conseil Communautaire ce n'est pas moi qui scanne le RIB du Conseil Communautaire, c'est le Président de la CAM et vous l'avez cité c'est le Président Monsieur MANDEMENT. Donc il est important que le Conseil Municipal de Saint-Lys qui veut soutenir ces petites

Communes, qui veut défendre le bassin de vie tel qu'a pu le présenter Monsieur SUTRA, puisse se prononcer en sachant que sur les 6 Communes des Coteaux du Savès et d'Aussonnelle, sont favorables, les 20 Délégués en Conseil de Communauté de Commune ont validé le principe. Sabonnères, même s'ils auraient préféré être dans le Rieumois, en soutien aux autres Communes et aux collègues, va voter en Conseil Municipal ce soir, et ont certainement validé puisqu'ils ont déjà fini, le principe. Après Monsieur COUCHAUX a tenté d'avancer auprès du Président de la Communauté de l'Agglomération du Muretain. Il s'est empaillé avec le Préfet ; après chacun utilise sa stratégie pour faire avancer les choses, mais il faut le faire aussi en fin stratège et non pas en bulldozer.

J'ai oublié de vous préciser que pendant la suspension de séance Madame KADRI Jacqueline est partie et a laissé une procuration à Madame BRUNIERA Céline.

Contexte :

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), 3ème et dernière étape de la Réforme Territoriale engagée par le Gouvernement (après la loi MAPTAM et la réduction du nombre de régions de 22 à 13), vise à délimiter le plus clairement possible l'architecture des compétences des différents échelons territoriaux.

La Commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Muretain, EPCI – FP.

La Commune est également membre du SIVOM du Canton de Saint Lys.

A la demande du Préfet de Haute-Garonne, la Commune de Saint Lys doit émettre un avis concernant le projet de SDCI.

Doivent délibérer les Conseils Municipaux des Communes et organes délibérant des EPCI et des Syndicats Mixtes concernés par les propositions de modifications de la situation existante.

La commune de Saint Lys est concernée par la fermeture du SIVOM.

Un des volets de la loi NOTRe concerne les intercommunalités, que le législateur entend rationaliser tout en les faisant monter en puissance. En augmentant le seuil des Communautés de Communes de 5 000 à 15 000 habitants, en transférant davantage de compétences aux EPCI à fiscalité propre et donc en supprimant, in fine, les Syndicats Intercommunaux faisant double emploi avec ces EPCI, la réforme a pour objectif de réduire les dépenses publiques, mais vise également à rendre plus efficient et plus efficace le Service Public de proximité.

Ce projet de Schéma Département de Coopération Intercommunale (SDCI), élaboré en concertation avec les Elus, s'inscrit donc dans le prolongement des dispositions de la loi NOTRe.

Objectifs :

1- Un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants

L'objectif de ce nouveau seuil est d'encourager les Communes à se regrouper dans des intercommunalités plus grandes afin de répondre à un double objectif :

- que les EPCI à Fiscalité Propre correspondent davantage aux périmètres des bassins de vie,
- que leur périmètre plus large leur permette d'exercer les compétences supplémentaires qui leur sont transférées.

2- Transfert de compétences vers les EPCI à Fiscalité Propre

L'objectif visé est le renforcement du bloc des compétences obligatoires des EPCI à Fiscalité Propre, qui ont dans les faits évolué plus rapidement que la législation.

3- Rationalisation de l'intercommunalité de services

L'objectif de la loi NOTRe consiste à amplifier et accompagner la diminution du nombre de syndicats en particulier dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets, du gaz, de l'électricité et des transports. La diminution du nombre de syndicats doit permettre aux EPCI à Fiscalité Propre de développer un réel processus d'intégration dans l'exercice de leurs compétences.

Lignes directrices du projet de schéma élaboré par le Préfet de la Haute-Garonne

Projets de fusions et extension :

- La FUSION 5 : Communauté de Communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle et de la Communauté de communes du Savès,

Le Conseil Municipal **EMET** un avis **DEFAVORABLE** au projet de fusion 5 et **PROPOSE** la fusion suivante en remplacement de la fusion 5 :

- la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle avec la Communauté d'Agglomération du Muretain.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

■ Pour : 27

Contre : 0
Abstention : 0

15 x 147 - Institution et Vie Politique – Communauté d'Agglomération du Muretain – Rapport d'activités 2014

Cette délibération est reportée ultérieurement lors d'un prochain Conseil Municipal.

15 x 148 - Urbanisme – 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Seysses – Avis de la Commune

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'ai bien entendu c'est vrai que l'on est loin des limites communales, puisque la limite communale c'est le Touch. Je ne vois pas trop l'intérêt de leur faire la remarque.

Monsieur Serge DEUILHE : ce n'est pas une remarque, c'est une interrogation, puisque la Commune de Seysses est tenue de nous consulter en tant que Commune limitrophe.

Monsieur le Maire : après ce n'est pas un avis défavorable.

Monsieur Serge DEUILHE : oui, on émet un avis favorable.

Par courrier reçu le 22 septembre 2015, la Commune de Seysses, dans le respect de la procédure de modification d'un PLU prévu au Code de l'Urbanisme, a consulté la Commune de Saint-Lys pour avis.

En effet, le secteur ouest de la Commune de Seysses se situe à proximité des limites administratives de la ville de Saint Lys.

Ce secteur Ouest est composé de :

- *2 zones UC dont chacune est recouvertes pour partie par La Ville Intense,*
- *Une autre partie par Le Territoire à Développement Mesuré tel qu'établi par le SCOT de l'Agglomération Toulousaine.*

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint Lys de donner un avis en lien avec la 4^{ème} modification du PLU de la Ville de Seysses, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du PLU de la Ville de Seysses ;
- **S'INTERROGE** sur le fait qu'un seul règlement écrit commun aux zones UC, puisse répondre aux exigences de densité de logements prescrit pour chacune des zones du SCOT de l'Agglomération Toulousaine ;
- **RELEVE** la pertinence de la zone UD sur le quartier "Les Aujoulets" qui doit lui permettre d'avoir un règlement écrit en adéquation avec les objectifs de constructibilité en zone à assainissement non collectif et du SCOT en Territoire à Développement Mesuré.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 149 - Politique de la Ville – Dérogation du travail du dimanche pour les commerces de détail et de bricolage pour 2016

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Contexte :

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

Des dérogations peuvent être accordées par les Maires telles que le nombre de dimanches d'ouverture qui peut être porté à 12 au lieu de 9 en 2015.

Le 16 novembre 2015, un accord sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute Garonne le dimanche pour 2016 a été signé entre différents organismes publics et organisations syndicales. Les signataires ont convenu de dispositions relatives aux dates de dimanches choisis, qui sont au nombre de deux pour le secteur du bricolage et de 7 pour celui du commerce de détail, et aux conditions de travail.

La Ville de Saint-Lys a décidé de maintenir à **5** le nombre de dimanches d'ouverture exceptionnelle.

La Ville de Saint-Lys a consulté l'Association des Commerçants de la Ville le 30 novembre 2015 et ils ont arrêté ensemble la liste des dimanches suivants :

Secteur du Bricolage : 2 dimanches

➔ 17/04/2016

➔ 23/10/2016.

Secteur du commerce de détail : 5 dimanches

- 10/01/2016
- 26/06/2016
- 27/11/2016
- 11/12/2016
- 18/12/2016

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la décision de maintenir le nombre de dimanches à 5 pour le secteur du commerce de détail et à 2 pour le secteur du bricolage et le choix des dates précitées.

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

15 x 150 Autres Domaines de Compétence de Commune – Emploi / Formation professionnelle – Validation du principe de recrutement d'emplois d'avenir

Aucun commentaire relatif à cette délibération

Les emplois d'avenir, créés depuis le 1/11/2012, s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans maximum, sans diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP, et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois. L'aide de l'Etat se monte à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.

Ainsi, en vue de la fermeture du SIVOM et des effectifs à répartir au sein des Collectivités membres, il convient de permettre à l'emploi d'avenir encore en cours au SIVOM d'aller au terme de son contrat prévu le 31/05/2016. Cet agent sera donc recruté à la Mairie du **01/01/2016 au 31/05/2016**, en qualité d'emploi d'avenir sur un poste à temps non complet (24/35°).

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le principe de recrutement d'un emploi d'avenir au sein de la Collectivité.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DU GROUPE D'ELUS « L'ALTERNATIVE POUR SAINT-LYS » AU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION N°1 → la délibération 14 x 121 du 08 septembre 2014 concernant le report de la date d'inauguration du Conservatoire du Patrimoine du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015 : cette modification de date, votée à l'unanimité, était nécessaire pour la mise à jour de l'acte notarié de donation. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse de Monsieur le Maire : vous avez eu la réponse.

QUESTION N° 2 → Fin 2014 vous nous informiez de l'édition d'un calendrier communal sur le thème de la Halle de Saint-Lys d'après les aquarelles de Madame Brigitte SAGET. Pouvez-vous nous donner le bilan, avec les recettes et les dépenses, de cette opération ?

Réponse de Monsieur le Maire : nombre de calendriers achetés : 500 pour 3 726 euros TTC ; vente de calendriers : 155 exemplaires pour 1 550 euros, reste après-vente 345 exemplaires. Nous avons reconverti 105 exemplaires pour l'accueil des nouveaux Saint-Lysiens, puisqu'avec les pochettes que l'on avait, les calendriers ont été redécoupés, ce qui a évité les tirages d'aquarelles. Il reste 240 calendriers qui resserviront aussi pour faire des aquarelles, puisque le calcul avait été fait afin de les recycler. Après juste pour votre information, l'ensemble des dons qui avaient été collectés autour de la Halle, s'élevait à 9 595 euros et après la prise de participation de la Fondation du Patrimoine, in fine, on a eu 9 307 euros de retour de cette Fondation, puisqu'ils prennent un petit prélèvement de frais de gestion.

QUESTION N°3 → Dans l'encart « expression politique » du Bulletin Municipal n° 46 nous avons publié des informations concernant la perception d'indemnités par les membres du Conseil Municipal. En fin de séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2015, vous nous avez adressé verbalement une mise en garde sur l'inexactitude de certaines de ces informations. Afin de corriger nos erreurs et dans un souci de transparence sur les indemnités des Elus, pourriez-vous nous transmettre les montants bruts, en euros, de vos indemnités perçues au titre de Maire,

Vice-Président de la CAM, Vice-Président du SDIS, Vice-Président du SIVOM du Canton, et le cas échéant d'autres mandats ?

Réponse de Monsieur le Maire : je vous avais signalé qu'il y avait des informations inexactes sur les indemnités. Effectivement, puisque vous disiez que le Maire percevait 70 % des indemnités. En réalité, le Maire perçoit 36,66 % des indemnités qu'il pourrait prétendre au niveau de la Ville. Globalement l'ensemble des indemnités versées et réparties à l'ensemble des Elus du Groupe Majoritaire constitue 70 % du coût autorisé.

Pour les autres questions, je vous apporterai les réponses ultérieurement.

QUESTION N°4 → Pouvez-vous Monsieur le Maire nous donner les suites sur votre décision personnelles engageant la Commune de Saint-Lys pour la création d'une nouvelle intercommunalité à l'intérieur du périmètre de notre Canton sachant que le Conseil Municipal n'a pas été informé sur le sujet ?

Réponse de Monsieur le Maire : nous l'avons évoqué ce soir dans le débat.

INFORMATIONS DU MAIRE

- **COURRIER DU SIVOM DU 13 NOVEMBRE 2015** COMPETENCE DU SIVOM DE SAINT LYS AU 1^{ER} JANVIER 2016
- **COURRIER DE LA SMACL DU 04 DECEMBRE 2015** SUITE VOL EFFRACTION AUX SERVICES TECHNIQUES
- **Prochain Conseil Municipal le 25 janvier 2016** et je vous donnerai la date de tous les Conseils Municipaux du 1^{er} semestre dès que possible.

La séance est levée à 1 h 15.